



2023/2024
LICENCE SHS MENTION PSYCHOLOGIE

3^{ème} année

Responsable d'année : Valérie BARBE

valerie.barbe-boudart@univ-angers.fr

Secrétariat – Gestionnaire scolarité : Sophie CRACH

sophie.crach@univ-angers.fr

Bureau 21

UA **FACULTÉ
DES LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES HUMAINES**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

**Organisation des
enseignements**

**Modalités de
contrôle des
connaissances**

**Programmes et
bibliographie**

Chartes

**Calendrier
universitaire**

**Université
d'Angers**

11, Boulevard Lavoisier
49045 Angers Cedex

Téléphone :
02 41 22 64 21

Document
non-contractuel

Mise à jour : 17/07/2023

Présentation de la licence sciences humaines et sociales : mention Psychologie

Présentation générale

La Licence SHS mention Psychologie donne aux étudiants une bonne ouverture aux différentes sous-disciplines de la psychologie. Six sous-disciplines principales en psychologie sont ainsi dispensées tout au long de la Licence : psychopathologie et psychologie clinique psychanalytique ; psychologie clinique sociale ; neuropsychologie ; psychologie sociale ; psychologie cognitive et différentielle ; psychologie du développement. Cette approche plurielle est complétée en L1, par des enseignements de découverte qui explicitent les fondements et spécificités de la discipline et interrogent les représentations de la psychologie. En L2, des enseignements d'exploration abordent des thèmes correspondant à des questionnements actuels de la société. En L3, des enseignements d'approfondissement permettent à l'étudiant une initiation aux contenus abordés dans les Masters Angevins, ainsi qu'en psychologie clinique de la santé ou encore dans le champ de la prévention, de l'éducation et de la santé, pour les étudiants qui ne souhaitent pas s'orienter vers un master en psychologie. Ces enseignements en psychologie sont associés à d'autres enseignements fondamentaux relevant de disciplines affines : statistiques, psychophysiologie.

Les enseignements disciplinaires portent sur le fonctionnement mental et psychique au niveau des dimensions cognitive, affective, conative et sociale. Ils abordent le développement normal et pathologique de l'individu à différents âges de la vie, selon les différents contextes de vie, et permettant l'adaptation de l'individu à un environnement ordinaire ou spécifique. Ils présentent la démarche scientifique allant de l'analyse du comportement à la production des connaissances en psychologie et donnent l'opportunité aux étudiants de l'explorer.

Ces enseignements disciplinaires offrent une solide formation de base théorique et méthodologique, et visent à développer des savoir-faire et savoir-être spécifiques, permettant notamment des interactions appropriées aux divers publics et une posture en adéquation avec le contexte. Parallèlement à ces enseignements disciplinaires, d'autres enseignements apportent aux étudiants les compétences transversales indispensables, qu'il s'agisse de la maîtrise du français, des langues étrangères, ou des outils relevant de la culture numérique.

La Licence met également l'accent sur la préprofessionnalisation et la pratique, à travers des enseignements pré-professionnels permettant la découverte de différents champs professionnels de la psychologie et la rencontre avec des psychologues, et à travers des stages. En L2, l'étudiant a la possibilité de réaliser un stage facultatif. En L3, un stage de 140 heures est obligatoire. Ce dernier est accompagné par un professionnel de la psychologie dans le cadre d'un enseignement d'analyse de la pratique professionnelle. La formation comporte également des éléments incontournables relevant de l'éthique et de la déontologie. Ce cadre permet à l'étudiant d'engager une réflexion sur son projet professionnel.

La formation est adossée à deux unités de recherche : le « Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire » (LPPL) et l'unité « Cliniques Contemporaines : Liens & Processus subjectifs » (CLiPsy).

Ce cadre permet à l'étudiant de fonder sa spécialisation et sa professionnalisation et le prépare à la poursuite du cursus de psychologie dans un Master délivrant le titre de psychologue (licence de psychologie obligatoire complétée par un Master de psychologie ; loi 85-772 du 25 juillet 1985) dans le cadre des Mentions de Master et parcours proposés au sein de l'Université d'Angers ou au niveau national

Débouchés et poursuite d'études

A l'issue de la Licence 3 :

Les étudiants entrant dans la vie active à Bac + 3 sont plus particulièrement préparés à exercer dans les secteurs de la formation et des ressources humaines ou dans les secteurs de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale. Ils peuvent également passer des concours pour accéder à des métiers administratifs. Les employeurs sont le plus souvent les administrations publiques et collectivités territoriales ainsi que les associations.

Poursuite d'études à l'Université d'Angers

L'entrée dans ces formations est soumise à une sélection.

Master en psychologie délivrant le titre de psychologue (licence de psychologie obligatoire complétée par un Master de psychologie ; loi 85-772 du 25 juillet 1985) à l'Université d'Angers :

- **Master Mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé** : Parcours 'Psychologie du vieillissement normal et pathologique' ; Parcours 'Neuropsychologie de l'enfant' ; Parcours 'Neuropsychologie de l'adulte'.
- **Master Mention Psychologie psychopathologie clinique psychanalytique** : M1 Parcours commun ; M2 Parcours 'Psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial' et Parcours 'Psychologie du traumatisme, parcours et contextes cliniques'.
- **Master Mention Psychologie sociale, du travail et des organisations** : Parcours 'Psychologie sociale des risques et sécurité : mobilités et transports'
- **Master Mention Psychologie de l'éducation et de la formation** : Parcours 'Psychologie de l'Orientation tout au long de la vie

Préparation d'un doctorat suite à l'obtention du grade de master en vue du métier de chercheur ou d'enseignant-chercheur.

Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation).

Master Professionnel Intervention et développement social.

Master professionnel Etudes sur le genre.

et tout autre master ouvert aux étudiants titulaires d'une licence de psychologie.

Licence professionnelle Intervention sociale : Accompagnement de publics spécifiques

Préparation aux diplômes d'État du secteur santé (orthophoniste, psychomotricien, infirmier, ergothérapeute...) ou du secteur socio-éducatif (assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé...)

Diplôme d'Université (DU) permettant la spécialisation dans certains secteurs d'activités

Organisation des enseignements en licence

Les enseignements de la Licence sont dispensés en présentiel sur une période de 6 semaines, deux périodes de 6 semaines ou quatre périodes. En Licence de Psychologie, ils sont le plus souvent organisés sur deux périodes, soit 12 semaines, afin de permettre une intégration des connaissances, un approfondissement du travail personnel dans la durée, ainsi que l'élaboration de travaux de réflexion et collectifs. L'évaluation a lieu en Contrôle Continu pour la session 1. Celui-ci aura lieu en TD (CC) ou prendra la forme d'un Contrôle Continu de Promotion organisé en amphithéâtre (pour les CM, sur un créneau et un jour précisés au préalable et obligatoire pour les étudiants assidus et dispensés d'assiduité). Une session 2 organisée en fin d'année universitaire offrira une seconde chance aux étudiants.

Chaque année est constituée de **deux socles** : un socle disciplinaire et un socle transversal. **Le socle disciplinaire** comporte des enseignements fondamentaux en psychologie, y compris en L3 l'enseignement d'analyse de la pratique professionnelle, associé au stage obligatoire de 140h, durant lequel des professionnels psychologues accompagnent les étudiants dans leur réflexion et élaboration de leur expérience de stage.

Le socle transversal comporte 3 types d'enseignements :

1. Consacrés à des compétences transversales aux Licences : *Méthodologie du travail universitaire* en L1 ; *Expression écrite et orale* en L1 (pour répondre à l'exigence d'un usage aisé des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française) ; *Langues Vivantes* en L1, L2 et L3 ; *Culture numérique* en L2.

2. De culture générale et scientifique, ouvrant, en L1 et L2, sur d'autres champs de la psychologie et associant parfois d'autres disciplines, et en L3 des enseignements d'approfondissement permettant une découverte des formations des Master en psychologie de l'Université d'Angers, ou des possibilités d'insertion dans le secteur de l'éducation et de la santé.

3. De préprofessionnalisation, présentant différents champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention, les métiers et pratiques du psychologue (en L1 et L2 ; enseignement professionnel en L3), et initiant à différents champs de recherche en psychologie, à la démarche de recherche, à la déontologie, à l'esprit critique (enseignement de recherche en L3), ou encore préparant au professorat des écoles (enseignement en L2 et L3).

Accompagnement dans la réflexion sur le projet personnel et professionnel

De la L1 à la L3, chaque étudiant.e est accompagné.e, en lien avec le SUIO-IP, dans la réflexion et la définition de son projet professionnel.

En L2, une UET Préprofessionnalisation de 24h sur l'année permet la découverte des champs professionnels, notamment par des rencontres avec des professionnels. En L3 Psychologie, une UET Préprofessionnalisation de 48 heures est prévue sur l'année (24h par semestre). Elle se compose de 4 enseignements de 12h (ER Enseignement de Recherche ou EP Enseignement Professionnel) à choisir parmi une liste d'enseignements. Les enseignements ER sont proposés par le Département de Psychologie et réservés aux étudiants en psychologie. Certains EP sont également réservés aux étudiants en psychologie alors que d'autres sont ouverts à l'ensemble des étudiants de la Faculté LLSH. Un catalogue présentant le contenu des UET Préprofessionnalisation (EP) ouverts à l'ensemble des étudiants de la Faculté est disponible sur le site de l'Université.

Cet accompagnement vers la définition du projet personnel est complété par un stage facultatif en L2 et **un stage obligatoire de 140h pour la psychologie** en L3. Les conditions de réalisation de ces stages seront précisées par la Responsable pédagogique d'année.

Maquettes : organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Intitulés	Nature	Nombre d'heures		Evaluation des connaissances Assidu + DA (1)			Coef	ECTS
		CM	TD	Session 1	Session 2			
				épreuve	épreuve	Durée		
Socle disciplinaire								
UED 3.1 Psychopathologie et Psychologie Clinique Psychanalytique	CM	22		CC	CT	1h	1	7
	TD		22	CC			0,5	
UED 3.2 Psychologie clinique sociale	CM	22		CC	CT	1h	1	7
	TD		22	CC			0,5	
UED 3.3 Psychologie cognitive et différentielle	CM	22		CC	CT	1h	1	7
	TD		22	CC			0,5	
UED 3.4 Psychologie sociale	CM	22		CC	CT	1h	1	7
	TD		22	CC			0,5	
UED 3.5 Neuropsychologie	CM	22		CC	CT	1h	1	7
	TD		22	CC			0,5	
UED 3.6 Psychologie du développement	CM	22		CC	CT	1h	1	7
	TD		22	CC			0,5	
UED 3.7 Statistiques	CM	11	16	CC	CT	1h	1,5	4
UED 3.8 Analyse de la pratique professionnelle Voir (1) et (2)	Stage obligatoire 140h			Stage de 140h validé + attestation	Rapport de stage		1	3
	Analyse de la pratique professionnelle	2	20	Assiduité + Rapport de stage				
Socle transversal								
UET 3.1 Culture générale et scientifique (Thématiques) <i>(a) voir liste dans le descriptif des enseignements</i>	Choix d'1 Thématique parmi 6 ← Voir (a)	20	10	CC	CT	1h	4	4
UET 3.2 Langues vivantes <i>(b) Anglais, Espagnol, Allemand continuant, Allemand débutant</i>	Choix d'1 parmi 4 ← Voir (b)		32	CC	Oral		3	3
UET 3.3 PréProfessionnalisation <i>(c) choix parmi offre du catalogue de la Faculté (regroupe les cours ouverts par le département psychologie + ceux des autres départements)</i> ← Voir (c)	4 cours de 12h : Choix de 2 enseignements en P11/P12 et 2 en P13/P14 ← Voir (c)		48	CC	Selon le cours		4	4
Total Année		165	238				22,5	60
Pour valider l'année, 2 conditions : <ul style="list-style-type: none"> • La moyenne générale des 2 socles doit être supérieure ou égale à 10/20 • Le socle disciplinaire doit être supérieur ou égal à 10/20. (1) Les étudiants dispensés d'assiduité (DA) doivent se présenter obligatoirement aux contrôles continus								

CC : Contrôle continu / CT : Contrôle Terminal

(1) Obligation de suivre avec assiduité l'Analyse de la pratique professionnelle. Pas de DA possible. Stage obligatoire de 140h à réaliser sur l'année. Le non suivi de l'Analyse de la pratique professionnelle avec assiduité et/ou la non réalisation d'un stage de 140h bloquent l'obtention de la Licence.

(2) Si un étudiant n'a pas validé son stage pendant une première année 3, il devra se présenter à l'analyse de la pratique professionnelle durant sa seconde année et ceci sur les 4 périodes.

Sigles à retenir

CC : Contrôle continu
CT : Contrôle Terminal
CM : Cours magistral
DA : Dispensé(e) d'assiduité
DS : Devoir surveillé
EC : Élément constitutif ou matière
EP : Éléments préprofessionnels
ER : Éléments recherche
ECTS: European Credits Transfer System
E2O : Enseignement optionnel d'ouverture
ET : Examen terminal
IA : Inscription administrative
IP : Inscription pédagogique
LLSH : Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
TD : Travaux dirigés
TP : Travaux pratiques
UE : Unité d'enseignement
UED : Unité d'enseignement disciplinaire
UET : Unité d'enseignement transversale
UEP : Unité d'enseignement de préprofessionnalisation
UFR : Unité de formation et de recherche

Descriptif des enseignements et programmes

SOCLE DISCIPLINAIRE

UED 3.1 Psychopathologie et Psychologie Clinique Psychanalytique - 22hCM 22hTD – P11, P12, P13 et P14

Descriptif : Le cours est divisé en deux temps et présente de manière générale les apports fondamentaux en matière de métapsychologie psychopathologique dans une perspective psychanalytique. **Le premier temps**, concerne un CM qui porte sur la métapsychologie des névroses : de l'infantile à l'organisation névrotique, aux troubles chez l'enfant. Il développe une réflexion sur la névrose et ses spécificités métapsychologiques et structurelles générales. Les acquis freudiens dans le champ de la métapsychologie et de la sexualité infantile sont mis en lien avec les enjeux de l'organisation névrotique chez le sujet adulte. La question de l'angoisse et du conflit névrotique est traitée en introduisant la notion de mécanismes défensifs. Le cours ouvre ensuite à la différence entre névrose infantile et troubles chez l'enfant pour présenter une initiation à la psychopathologie clinique de l'enfant. Le TD en lien avec le CM, conduit l'étudiant à explorer les textes fondateurs de la littérature psychanalytique sur la névrose, pour en faire une analyse critique et partager dans le débat et la réflexion avec les autres étudiants.

Le second temps développe un CM qui porte sur la métapsychologie des psychoses - Présentation conceptuelle générale de la psychose, accompagnée d'un comparatif des différents apports des auteurs qui ont théorisé les psychoses avant Freud et de Freud jusqu'à nos jours - 1) Le champ de la psychose en montrant son évolution, tant aux premiers temps du freudisme qu'au moment de la constitution du corpus freudien. Évolution dans le champ de la psychose dans les sphères 2) française (de Lacan aux explorations de Pankow ou de Green, 3) anglaise (de Klein à ses successeurs) et 4) américaine (Searles, Kohut...). Le TD en lien avec le CM conduit l'étudiant à explorer les textes fondateurs de la littérature psychanalytique sur la psychose, pour en faire une analyse critique et partager dans le débat et la réflexion avec les autres étudiants.

Compétences à acquérir :

- Situer la névrose d'un point de vue général comme organisation psychique en lien avec les aléas de la sexualité infantile. Maîtriser un discours sur la névrose d'un point de vue métapsychologique et être en mesure d'en décrire les enjeux en termes de conflits psychiques et de défenses. Avoir identifié que la névrose adulte est en lien avec la névrose infantile. Acquérir des connaissances dans le domaine de la psychopathologie de l'enfant dans une approche sémiologique psychodynamique.

- Situer la psychose d'un point de vue général comme entité nosologique. Maîtriser les discours sur la psychose d'un point de vue métapsychologique. Être capable de mobiliser un référentiel de savoirs sur la psychose en adéquation avec les théorisations des différents auteurs qui l'ont abordée. Être notamment en mesure de situer la psychose dans la diversité des approches françaises.

- Connaître les études de cas psychanalytiques fondatrices en cliniques des névroses et des psychoses. Développer sa capacité d'expression orale et de réflexion dans le cadre du travail en groupe sur la thématique de la psychopathologie clinique psychanalytique.

Enseignants : Franck Rexand-Galais, Jean-Baptiste Desveaux, Davide Giannica, Yves Cochenec

UED 3.2 UED 3.2 Psychologie clinique sociale - 22hCM 22hTD – P11, P12, P13 et P14

Descriptif : Le cours comporte deux parties.

Mémoires Collectives et Analyse de discours. CM : L'approche clinique sociale considère le chercheur comme 'Sujet' dont il convient de contextualiser et analyser le discours. Le discours 'savant' ou scientifique n'échappe pas à cette analyse. Ce discours, qu'il soit dit ou écrit, publié ou inédit, explicite ou

implicite prend pleinement sens en rapport avec les enjeux propres d'un contexte social, historique, culturel, politique etc. Dire que « la science est produite par des Sujets » n'est pas ici un argument pour invalider le propos scientifique. Bien au contraire, la contextualisation permet de mieux comprendre le sens, la portée et la réception d'un savoir savant/scientifique. Nous illustrerons cette approche et son intérêt clinique et sociale, à partir de l'exemple des théories et des concepts de la 'mémoire' dite collective, produits à différentes époques dans l'histoire de la psychologie (et des disciplines 'voisines'). Nous explorons les enjeux pour les auteurs 'psychologues'-- enjeux personnels et de carrière, disciplinaires, culturels, politiques--qui ont influencé la production des savoirs concernant une forme de mémoire qui serait partagée, transmise ou occultée, ou encore élaborée à plusieurs.

Le TD 'Entretien de Recherche : Analyse de contenu/analyse de discours' porte sur l'analyse de contenu (explicite et implicite) d'un entretien clinique de recherche. Les étudiants apprendront plusieurs méthodes complémentaires qu'ils utiliseraient pour analyser l'entretien qu'ils avaient préparé et réalisé lors du semestre dernier. Ils poursuivront le travail d'analyse de la subjectivité du chercheur-interviewer et plus particulièrement le contre-transfert du chercheur.

Identités sociales, Identifications, et Cliniques contemporaines. L'Identité est un domaine de recherche où le singulier et le collectif, la clinique et le social, se rencontrent, se recoupent et peuvent aussi se trouver en conflit. Les identités sont particulièrement intéressantes à explorer dans un contexte contemporain, marqué par la mondialisation, les migrations, et la communication via les « nouvelles technologies ». On peut observer la construction, les transformations, et les « masques » identitaires dans un contexte de « connexion » quasi-permanente, et une documentation du quotidien qui peut faire obstacle à l'oubli et à la mise à distance. On peut aussi observer l'engagement et la solidarité entre personnes qui ne se sont jamais rencontrées, et qui sont virtuellement réunies autour d'un intérêt ou d'une identité élaborée ou réélaboree en commun. Sans tomber dans le parti pris ou la nostalgie, le cours mobilisera différentes théories sur l'identité comme grilles de lecture pour comprendre les identités, leurs élaborations et réélaborees. Nous examinerons un certain nombre de défis pour les cliniques du sujet contemporain autour des questions sur l'identité et les 'réponses' fournies par les sociétés actuelles.

Le TD 'Sujet et Dynamiques Identitaires' porte sur un travail à partir de sources variées à caractère de témoignage personnel (écriture, autobiographie, site ...) ou collectif (réseau, plateforme...) qui concernent les problématiques autour de l'identité - individuelle, communautaire ou sociale - et de sa dynamique. Les étudiants retiendront une thématique « identitaire » et travailleront en groupe pour constituer un dossier comprenant la définition d'« un objet » de recherche, un recueil de données (trois sources différentes) et une analyse des contenus produits et des formes choisies.

Compétences à acquérir :

Mémoires Collectives et Analyse de discours. Connaître les théories et concepts de la mémoire collective élaborés à différentes périodes de l'Histoire contemporaine et analyser la réception de ces théories et concepts. Comprendre l'importance de la contextualisation des théories. Connaître les outils de réflexion sur la subjectivité du chercheur, et les différents facteurs qui l'influencent. Mobiliser des méthodes cliniques sociales pour analyser un entretien de recherche.

Identités sociales, Identifications, et Cliniques contemporaines. Connaître et mener une analyse critique des théories portant sur l'identité et les identifications. Comprendre l'historicité des théories sur l'identité et les identifications. Réfléchir sur les liens entre identité et mémoire et examiner leurs mobilisations actuelles. Situer différents types de sources de natures complémentaires qui permettent une recherche sur des thématiques identitaires. Comprendre les dynamiques des identifications et de l'Identité.

Enseignants :

Sharman Levinson, Alix Bernard, Emmanuel Gratton, Nolhan Bansard, Lucas Pithon
Sharman Levinson, Emmanuel Gratton, Nolhan Bansard, Lucas Pithon

UED 3.3 Psychologie cognitive et différentielle - 22hCM 22hTD - P11, P12, P13 et P14

Descriptif : Le cours comporte deux parties.

Partie 1 - CM : Présenter des connaissances spécialisées pour mieux comprendre la personnalité humaine et ses expressions au niveau des conduites individuelles - identifier les différents courants scientifiques en Psychologie Cognitive et Différentielle concernant la personnalité et l'ensemble des caractéristiques de l'individu (sensori-motrices, cognitives, émotives et sociales). 1 - Théories des types et des traits de

personnalité. 2 - Théories psychodynamiques et humanistes. 3 - Théories de l'apprentissage social et théories cognitives. 4 - Évaluer la personnalité.

Partie 2 – CM : De la perception de la quantité à la construction du nombre, les fonctions cognitives sont mises en œuvre. Les animaux non-humains perçoivent les quantités et sont capables de les comparer, voire de les manipuler. Le développement des activités commerciales a conduit la plus grande partie des humains à aller au-delà du traitement perceptif de la quantité pour construire le nombre. Ce cours s'intéresse ainsi au passage du traitement analogique de la quantité à la construction du concept de nombre en interrogeant le rôle de la perception, de la mémoire, des émotions, ainsi que la nature des représentations.

TD : Développer une connaissance des domaines d'application et d'interventions des psychologues de la cognition. Capacité à construire un raisonnement conceptuel logique et cohérent, capacité à mettre ses connaissances en pratique (appliquer les concepts étudiés à des situations concrètes). Poser et répondre scientifiquement à une question de recherche dans le champ disciplinaire en mobilisant la méthode appropriée. Utiliser les outils statistiques appliqués à la recherche en psychologie.

Compétences à acquérir :

Partie 1 - CM : Approfondir les concepts en psychologie différentielle et cognitive. Situer ces disciplines parmi les autres secteurs de la psychologie et des sciences cognitives. Posséder des connaissances générales sur les grandes fonctions psychologiques. Identifier et confronter les principales conceptions des phénomènes psychologiques et des modalités de leur étude.

Partie 2 - CM : Approfondir les concepts en psychologie cognitive et différentielle ainsi que les connaissances sur les grandes fonctions psychologiques. Développer des connaissances en cognition numérique et découvrir des modèles théoriques interrogés par questions de recherche actuelles

TD : Développer ses capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, et s'initier à l'écriture scientifique. Mobiliser les bases méthodologiques et statistiques pour l'analyse du comportement : objectif, problématique, hypothèse, méthode, analyse, implications. Construire un raisonnement conceptuel logique et cohérent ; capacité à mettre ses connaissances en pratique (appliquer les concepts étudiés à des situations concrètes). Aptitudes à la recherche : savoir poser et répondre scientifiquement à une question de recherche dans le champ disciplinaire en mobilisant la méthode appropriée ; savoir utiliser les outils statistiques appliqués à la recherche en psychologie.

Enseignants : Valérie Barbe, Christophe Boujon, Emmanuelle Ménétrier, Fanny Ollivier, Chloé Lépée

Références :

Chartier, P., & Loarer, E. (2008). *Evaluer l'intelligence logique : Approche cognitive et dynamique*. Paris : Dunod.

Grégoire, J. (2004). *L'examen clinique de l'intelligence de l'adulte*. Liège : Mardaga.

Howell, D.C. (2006). *Méthodes statistiques en sciences humaines*. Bruxelles : De Boeck.

Huteau, M., & Lautrey, J. (1997). *Les tests d'intelligence*. Paris : La Découverte.

Laveault, D., & Grégoire, J. (2002). *Introduction aux théories des tests*. Bruxelles : De Boeck.

Myers, A., & Hansen, C. (2007). *Psychologie expérimentale*. Bruxelles : De Boeck.

Rey, A. (2012). *Psychologie cognitive expérimentale*. Paris : PUF.

Rossi, J.-P. (1997). *L'approche expérimentale en psychologie*. Paris : Dunod.

Butterworth, B., Gallistel, C. R., & Vallortigara, G. (2018). *Introduction: The origins of numerical abilities*. The Royal Society. <https://doi.org/10.1098/rstb.2016.0507>

UED 3.4 Psychologie sociale - 22hCM 22hTD – P11, P12, P13 et P14

Descriptif : Le cours est composé de deux parties.

Théorisations de la communication et introduction à la pensée sociale.

CM : La psychologie sociale a été définie par Moscovici comme « la science des phénomènes de l'idéologie et des phénomènes de la communication ». Dans ce cours seront abordés plus spécifiquement les théorisations de la communication. On abordera les modèles historiques (afin de comprendre les enjeux de la communication inter-individuelle ou communication de masse) et plus actuels montrant l'évolution vers une conception complexe globale de la communication. Ce cours vise également à introduire la pensée sociale. **TD :** les étudiants travailleront en groupe sur des textes illustrant les concepts présentés en CM et présenteront une situation de communication en mobilisant les connaissances vues en CM et TD.

Compétences à acquérir :

Connaître les théorisations de la communication au travers des modèles historiques et plus actuels. Situer la psychologie sociale dans le champ de la communication. Savoir définir le champ de la pensée sociale.

Représentations sociales.

CM : Ce cours d'introduction au concept théorique de représentation sociale permettra de comprendre la manière dont les groupes sociaux décryptent les phénomènes qui les entourent en utilisant les représentations sociales comme grille de lecture. Ce concept sera notamment abordé sous l'angle de l'approche structurale de l'École aixoise, à travers la théorie du noyau central. TD : A partir des éléments théoriques vus en CM, les étudiants devront choisir un objet de recherche scientifique parmi une liste de thématiques proposées, et conduire une enquête en lien avec un fait d'actualité.

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ de la pensée sociale et l'approche structurale des représentations sociales. Savoir questionner un objet de représentation sociale.

Enseignants : Joseph Medzo M'engone, Golda Cohen, Nélia Dionzou, Mélik Cangür

Références :

- Abric, J.C. (Ed.). (1994). *Pratiques sociales et représentations*. Presses Universitaires de France.
- Abric, J.V. (2008). *Psychologie de la communication*. Théories et méthodes. Armand Colin. Bromberg, M., & Trognon A. (2004). *Psychologie sociale et communication*. Dunod
- Flament, C. (1994). Structure, dynamique et transformation des représentations sociales. In J.C. Abric (Ed.), *Pratiques sociales et représentations* (pp. 37-57). Paris : Presses Universitaires de France.
- Gaymard, S. (2021). *Les fondements des représentations sociales. Sources, théories et méthodes*. Dunod.
- Moliner, P., Rateau, P. & Cohen-Scali, V. (2002). *Les représentations sociales. Pratique des études de terrain*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

UED 3.5 Neuropsychologie - 22hCM 22hTD – P11, P12, P13 et P14

Descriptif : Le cours est constitué de deux parties.

Partie 1 : CM : Introduction à la neuropsychologie de l'enfant : épistémologie, contextes de vulnérabilité et grands syndromes (troubles du neurodéveloppement, lésions cérébrales acquises, psychopathologies), démarches et méthodes, initiation au bilan neuropsychologique de l'enfant.

TD : Initiation au bilan neuropsychologique en pédiatrie : rôle, place et missions du psychologue spécialisé en neuropsychologie de l'enfant, entretien clinique avec l'enfant et ses parents, manipulation des tests psychométriques, synthèse et transmissions.

Partie 2 : CM : Ce cours s'inscrit dans le prolongement des enseignements dispensés en L1 et en L2 et vise à approfondir les connaissances théoriques en neuropsychologie concernant le vieillissement pathologique, la neuropsychopathologie de l'adulte et la neuropsychologie du trauma crânien.

TD : Initiation au bilan neuropsychologique de l'adulte (entretien clinique, tests psychométriques, synthèse et transmissions ...).

Compétences à acquérir :

Partie 1 : CM : Comprendre les particularités de l'approche neuropsychologique chez l'enfant, appréhender les grands syndromes cliniques en neuropsychologie de l'enfant, identifier la démarche hypothético-déductive et les grandes étapes qui définissent le bilan neuropsychologique auprès de la population pédiatrique. TD : Comprendre la démarche d'évaluation neuropsychologique spécifique à l'enfant, approcher la technique de l'entretien, se familiariser avec quelques outils psychométriques (tests basés sur la performance et questionnaires de vie quotidienne) et appréhender la synthèse pluridisciplinaire et la transmission des conclusions.

Partie 2 : CM : Compréhension et maîtrise des conceptions de l'approche neuropsychologique du vieillissement pathologique, de la neuropsychopathologie et du trauma crânien. TD : Comprendre les stratégies d'examen en neuropsychologie : l'entretien clinique, les outils d'évaluation, les questionnaires de vie quotidienne, la synthèse et la transmission des résultats.

Enseignants :

Partie 1 : Arnaud Roy, Julie Remaud, Léa Vitale

Partie 2 : Jérémy Besnard, Philippe Allain, Delphine Marchadour, Emeline Coutand, Adrien Tchatalian, Coline Chartier

Références :

- Majerus, S., Jambaqué, I., Mottron, L., Van Der Linden, M., & Poncelet, M. (2020), *Traité de neuropsychologie de l'enfant, 2ème édition*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

- Roy, A., Guillery-Girard, B., Aubin, G., & Mayor, C. (2018). *Neuropsychologie de l'enfant : Approches cliniques, modélisations théoriques et méthodes*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Lussier, F., Chevrier, E., & Gascon, L. (2017). *Neuropsychologie de l'enfant : Troubles développementaux et de l'apprentissage, 3^{ème} édition*. Dunod.
- Noël, M.-P. (2021). *Bilan neuropsychologique de l'enfant : Guide pratique pour le clinicien*. Bruxelles : Mardaga.
- Seron, X & Van Der Linden, M. (2014). *Traité de neuropsychologie clinique de l'adulte. Tome 1 - Evaluation*. Paris : De Boeck – Solal.

UED 3.6 Psychologie du développement - 22hCM 22hTD – P11, P12, P13 et P14

Descriptif : Cet enseignement se compose de deux thèmes pour le CM.

Versatilité et variabilités des développements et fonctionnements de la pensée chez l'enfant et l'adolescent. Connaître des modèles post-piagétien du développement de la pensée et comprendre que la versatilité cognitive et les variabilités intra et interindividuelles sont constitutives du développement. Pouvoir apprécier les similitudes entre la pensée du jeune enfant et la pensée de sujets plus âgés sur la base de vignettes thématiques (mémoire des événements, construction de l'espace, etc.). TD : Approfondir la question des variabilités développementales et fonctionnelles à travers la communication d'une recherche à un public non expert en psychologie. Élaborer une question de recherche qui engage cette thématique.

Développement identitaire et théories de la personnalité. Appréhender le concept d'identité et son développement au cours d'une vie à l'aide de différents modèles comme cadre pour aborder les principales théories de la personnalité et leurs prolongements opérationnels. Connaître les principaux modèles du développement de l'identité au cours de la vie et les théories de la personnalité.

TD : Sensibiliser l'étudiant aux contraintes d'une situation de recueil d'un comportement. S'initier à l'analyse des variabilités inter et intra individuelles en situation de recueil de données.

Compétences à acquérir :

Versatilité et variabilités des développements et fonctionnements de la pensée chez l'enfant et l'adolescent. Être capable d'une critique argumentée du modèle piagétien au regard des nouveaux modèles et des recherches actuelles. Identifier les apports de ces nouvelles approches pour la pratique du psychologue dans le champ de l'évaluation et de l'éducation. Savoir construire et argumenter une question de recherche et les choix méthodologiques associés pour l'étude des variabilités développementales. Respecter les principes de l'éthique de la recherche. S'initier à une mission professionnelle du psychologue : la communication de recherches (ou diffusion des savoirs).

Développement identitaire et théories de la personnalité. Savoir distinguer les deux concepts (identité, personnalité), les repérer et les utiliser de manière adaptée. Savoir élaborer et gérer une situation de recueil de données impliquant un entretien de recherche. Savoir rédiger un compte rendu de sa démarche. Respecter les principes de l'éthique de la recherche.

Enseignants : Lydie Iralde, Benoit Fromage, Christine Gaux, Camille Humeau, Clotilde Létang

Références :

Houdé, O. (2019). *Comment raisonne notre cerveau*. Paris : PUF (Que sais-je)

Houdé, O. (2014). *Apprendre à résister*. Paris : Editions Le Pommier

Fournier, M., & Lécuyer, R. (2009). *L'intelligence de l'enfant*. Paris : Editions Sciences Humaines

UED 3.7 Statistiques - 11hCM 16hTD – P11, P12, P13 et P14

Descriptif : Ce cours fournit aux étudiants des outils et des méthodes statistiques qui leur seront utiles pour la poursuite de leurs études et de leur vie professionnelle.

Compétences à acquérir : Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. Développer une argumentation avec esprit critique. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre. Voir le syllabus distribué en cours.

Enseignants : Etienne Emmelin

UED 3.8 Analyse de la pratique professionnelle - 2hCM 20hTD – P11, P12, P13 et P14

La réalisation d'un stage de 140h sur l'année, l'assiduité en TD d'Analyse de la pratique professionnelle et la rédaction d'un rapport de stage constituent les trois éléments de cet enseignement. Le TD d'Analyse de la pratique professionnelle est assuré par un Maître de stage-psychologue rattaché à l'Université. La Responsable pédagogique de la Licence 3 est la référente pour la validation des stages.

Être assidu.e au TD d'analyse de la pratique professionnelle est une condition inhérente à la validation. La dispense d'assiduité n'est pas possible.

Le non suivi de l'Analyse de la pratique professionnelle avec assiduité et/ou la non réalisation d'un stage de 140h bloquent l'obtention de la Licence. Une note en dessous de 10 au rapport de stage peut être compensée comme toute autre UE, et ne peut à elle seule entraîner un ajournement. Si un étudiant n'a pas validé son stage pendant une première année de L3, il devra se présenter à l'analyse de la pratique professionnelle durant sa seconde année et ceci sur les 4 périodes.

Descriptif :

Fonction du stage, tâche de l'étudiant et rôle des différents encadrants

1) Les fonctions du stage sont multiples : il permet à l'étudiant de cibler la place du psychologue dans une institution, de se sensibiliser aux difficultés inhérentes à sa pratique, de découvrir les fonctions connexes de la profession, mais surtout le lieu de stage orchestre la première rencontre, directe ou indirecte, entre l'étudiant et le public accueilli dans la structure, à savoir enfants, adolescents, adultes ou encore personnes âgées.

2) La tâche de l'étudiant sera donc d'observer le psychologue dans ses différentes tâches professionnelles afin de les appréhender dans leur diversité et leurs complexités. La fonction du maître de stage s'exerçant au sein d'une institution, permettra à l'étudiant de mieux connaître le code du travail, les conventions collectives, les contrats de travail, le code de déontologie, etc.

Le stage sera effectué auprès d'un.e **psychologue-référent.e** qui vous accompagnera durant cette expérience sur le lieu de stage, avec qui vous allez échanger.

Les séances d'analyse de la pratique des périodes P11 et P12 auprès du **maître de stage psychologue rattaché à l'université** permettront des échanges sur l'expérience du stage, les situations rencontrées et sur les attendus de la rédaction du compte-rendu à réaliser à la fin de la période P14.

Au cours des périodes P13 et P14, le **rapport de stage devra être rédigé**, et le **maître de stage de l'université a donc la responsabilité de lire et d'évaluer le rapport de stage** : il s'agit d'un écrit par lequel l'étudiant rend compte d'une manière professionnelle et adaptée de l'expérience professionnelle acquise en L3 de psychologie, et est appelé à une utilisation dans le cadre universitaire. A ce titre, ce rapport doit donc répondre à un certain nombre de critères déontologiques dont le respect de l'anonymat des personnes, la forme académique, l'orthographe, etc. Le **maître de stage-psychologue de l'université** souhaite analyser et comprendre l'utilité de votre stage, et l'apport que ce stage a eu sur votre futur cursus, s'il vous a permis d'acquérir une connaissance approfondie d'un secteur d'activité, d'approfondir les connaissances d'un métier, d'assimiler des connaissances pratiques, d'assimiler des processus, de maîtriser et comprendre les enjeux des missions que l'on vous a confiées, de développer des compétences

Le stage est donc placé sous la responsabilité conjointe :

- du **psychologue de l'institution** (référent),
- d'un **maître de stage psychologue rattaché à l'université**
- et d'un **enseignant-chercheur de la formation** (responsable de la Licence 3)

Une triade porteuse du lien précieux entre la formation pratique et théorique de l'étudiant.

Le rôle du maître de stage-psychologue de l'université est de permettre de répondre aux questions que peuvent se poser les étudiants, sur la pratique, sur les expériences vécues par les étudiants dans leurs lieux de stage. Il s'agit d'une **supervision**, c'est-à-dire un espace où l'étudiant peut parler de ses expériences avec un psychologue, c'est-à-dire un professionnel qui a une expérience pour accompagner l'étudiant. Le psychologue maître de stage universitaire va échanger sur ce que vit l'étudiant, sur son ressenti. Cela porte un nom : « analyse de la pratique ». Bénéficier ainsi d'un regard extérieur permet d'être plus lucide sur ce qui se joue dans cette expérience de stage, car l'avis d'un tiers met de la distance. L'enjeu du stage est donc d'arriver à acquérir un savoir "sur" la clinique et aussi un savoir "de" la clinique avec ce double regard de professionnels.

Maitres de stage-psychologues rattachés à l'Université : Baptiste Benoit, Nadège Brulay, Melik Cangur, Essono Yves Cochenec, Lydie Garnier, Malika Jude, Freddy Marques, Florence Requejo-Carrio

SOCLE TRANSVERSAL

UET 3.1 Culture générale et scientifique – Thématiques – 20hCM et 10hTD – P11 et P12

L'étudiant choisit une Thématique parmi les 6 Thématiques suivantes.

Les thématiques sont orientées sur les 4 mentions de Master proposées à l'Université d'Angers ou sur d'autres Masters au niveau national, ou sur encore sur des champs professionnels autres que la psychologie.

Thématique : Master Mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

Descriptif : CM : ce cours prépare plus particulièrement les étudiants qui souhaitent intégrer les parcours de Masters Neuropsychologie de l'enfant, Neuropsychologie de l'adulte ou Psychologie du vieillissement normal et pathologique de la mention « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé » proposés à l'université d'Angers. Les enseignements sont adossés à une perspective biopsychosociale, qui consiste à considérer l'implication conjointe et l'influence mutuelle de facteurs biologiques (par ex. un processus dégénératif, une lésion acquise, une maladie génétique), de facteurs sociaux (par ex. la pauvreté, l'exclusion) et des événements de vie (par ex. un deuil, un traumatisme) sur la santé, notamment psychologique (symptômes psychopathologiques) (Kinderman, 2005). Une perspective life span (vie entière) est proposée, visant à intégrer les problématiques cliniques qui peuvent se poser chez l'enfant (parcours Neuropsychologie de l'enfant), chez l'adulte (parcours Neuropsychologie de l'adulte) et chez la personne âgée (parcours Psychologie du Vieillissement normal et pathologique).

TD : toujours dans une perspective biopsychosociale intégrative et vie entière (enfants, adultes, personnes âgées), le TD prend appui sur diverses études de cas dont l'analyse a pour objectif de mieux appréhender la réalité de la pratique du psychologue face à diverses problématiques cliniques telles que les maladies neurogénétiques, la maladie d'Alzheimer ou le traumatisme crânien.

Compétences à acquérir :

CM : approfondir la compréhension de différents syndromes cliniques en neuropsychologie de l'enfant, de l'adulte et de la personne âgée, en s'appuyant sur les modèles biopsychosociaux.

TD : appréhender de manière factuelle des situations cliniques en convoquant les différents facteurs issus de l'approche biopsychosociale pour favoriser une approche nuancée et intégrative des symptômes.

Enseignants : Philippe Allain, Jérémy Besnard, Didier Le Gall, Arnaud Roy

Références :

Fantini-Hauwel, C., Gély-Nargeot, M.C. Raffard, S. (2020). *Psychologie et psychopathologie de la personne vieillissante*. Paris : Dunod.

Fischer, G.N., Tarquinio, C., & Dodler, V. (2020). *Les bases de la psychologie de la santé*. Dunod

Gil, R., & Wager, L. (2021). *Traité pratique de neuropsychologie clinique de l'adulte*. Paris : Masson.

Majerus, S., Jambaqué, I., Mottron, L., Van Der Linden, M., & Poncelet, M. (2020), *Traité de neuropsychologie de l'enfant, 2^{ème} édition*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Quaderi, A. (2019). *Psychologie du vieillissement*. Paris : Dunod.

Roy, A., Guillery-Girard, B., Aubin, G., & Mayor, C. (2018). *Neuropsychologie de l'enfant : Approches cliniques, modélisations théoriques et méthodes*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Roy, A., Mazeau, M., & Lodenos, V. (2017). *Difficultés de langage oral... et si c'était un trouble dys ?* Retz.

Seron, X., & Van Der Linden, M. (2014). *Traité de neuropsychologie clinique de l'adulte, 2^{ème} édition*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Thématique : Master Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

Descriptif : Cet enseignement prépare à l'entrée dans le Master Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique. Les notions fondamentales approfondies dans les parcours de deuxième année de master sont définies : lien social, lien familial, traumatisme, contextes cliniques, parcours et trajectoire de vie, psychopathologie des liens... Les travaux dirigés viendront illustrer les pratiques psychologiques tant dans l'accompagnement à visée psychothérapeutique que dans le domaine de la recherche en psychologie clinique. Les débouchés de la mention Psychologie seront présentés.

Compétences à acquérir : Connaissance des notions fondamentales développées dans la mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique. Identification des pratiques et des contextes cliniques. Connaissance des champs d'application et des domaines de recherche relatifs à la mention. Élaboration d'un projet professionnel cohérent.

Enseignants : Aubeline Vinay, Claudine Combier

Thématique : Master Psychologie sociale, du travail et des organisations

Descriptif : CM. Ce cours aborde la question du risque et de sa prévention dans le domaine de la psychologie sociale, du travail et des organisations et dans celui des mobilités et transports. Les thématiques suivantes seront abordées : Ressources humaines (risque RH) et gestion stratégique des ressources humaines, modèles du risque, facteurs de risques, prévention à l'aide de technologies innovantes.

TD. Les étudiants travailleront en groupe sur l'élaboration d'une action/message de sensibilisation.

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ du risque ainsi que les modèles en psychologie sociale, du travail et des organisations. Connaître la sensibilisation aux nouvelles technologies. Participer à la prévention des risques par une action collective.

Enseignants : Sandrine Gaymard, Angel Egido, Xavier Schoenlaub

Thématique : Master Psychologie de l'éducation et de la formation

Descriptif : Ruptures scolaires, choix et accompagnements des parcours de vie et d'apprentissages. Seront abordés pour le CM les éléments théoriques suivants qui renvoient aux facteurs cognitifs généraux et différentiels de la personnalité et des apprentissages ainsi que de leurs implications dans différentes formes de développement chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte, conduisant à des ruptures scolaires ou professionnelles : styles de fonctionnement cognitif et de personnalité ; ruptures scolaires et situations de handicap : inclusion et autonomisation de la personne ; TCC, conseil et accompagnement des choix scolaires et professionnels ; apprentissages, difficultés scolaires et neuroéducation. Les heures de TD seront utiles pour illustrer les notions abordées dans le CM avec des mises en situation grâce à l'utilisation d'outils et de méthodes propres au domaine de l'Orientation Scolaire et Professionnelle : Outils d'évaluation et d'accompagnement des parcours de vie ; Méthodes d'étude de la personnalité et des représentations.

Compétences à acquérir : Analyser les facteurs et traits de personnalité. Analyser le développement des processus cognitifs et conatifs impliqués dans les apprentissages. Analyser les interactions entre ces processus cognitifs et les contextes éducatifs et formatifs. Analyser avec discernement et recul une situation, un problème.

Enseignants : Christophe Boujon, Benoit Fromage, Lydie Iralde, Valérie Barbe, Fanny Ollivier Christine Gaux

Thématique : Psychologie clinique contemporaine et psychologie de la santé

Descriptif : S'inscrivant dans une vision moderne d'une clinique ouverte qui s'appuie sur les découvertes les plus récentes en psychologie et en psychopathologie, cet enseignement propose une sensibilisation aux processus psychologiques et sociaux impliqués dans 3 situations cliniques courantes et transversales aux activités de psychologue, quel que soit son exercice, à savoir : Les conduites suicidaires et d'automutilation ; Les violences conjugales/dans les relations intimes ; Les processus de deuil. Leurs liens avec la santé mentale des personnes, et en particulier en termes de symptomatologie post-traumatique et de troubles de la personnalité, seront également abordés, en s'adossant aux principales formes de psychothérapies fondées empiriquement (TCC, psychoéducation, thérapie de l'attachement). Des études

de cas, vignettes cliniques et vidéos d'explicitation à travailler en groupe et/ou en autonomie (TD) viendront illustrer les contenus abordés en CM. Une sensibilisation aux interventions et thérapies psychologiques contemporaines (leurs intérêts, efficacité et limites) est également proposée, à partir d'études de cas. Cet enseignement s'adresse à tou.te.s les étudiant.e.s souhaitant se familiariser aux approches cliniques contemporaines en psychopathologie, et souhaitant intégrer en France un master au sein de la mention Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé.

Compétences à acquérir : S'inscrire dans une approche intégrative des problèmes de santé mentale et de bien-être qui permet une appréhension multifactorielle de la réalité clinique. Élaborer et formaliser un diagnostic du fonctionnement psychologique en relation avec la santé de la personne, du patient, de son entourage. Acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques contemporaines. Comprendre les dynamiques interpersonnelles dans l'émergence et le maintien des difficultés psychologiques ou psychopathologiques.

Enseignants : Catherine Potard

Références :

Cherry, K. E. (2015). *Traumatic stress and long-term recovery*. Coping with disaster and other negative life events. Springer.

Gross, R. (2018). *The psychology of Grief*. Routledge.

Nock, M. (2014). *The Oxford handbook of suicide and self-injury*. Oxford University Press.

Winstead, B., & Maddux, J. E. (2020). *Psychopathology. Foundations for a contemporary understanding*. Routledge.

Thématique : Prévention, éducation, santé

Descriptif : Cet enseignement présentera le système éducatif, ses métiers, les fonctions de l'éducation familiale/scolaire, les politiques éducatives et de santé. Il s'agira d'aborder les facteurs individuels et contextuels impliqués dans des contextes particuliers, tels que l'éducation parentale (ex. stratégies familiales/parentales), les apprentissages scolaires et leurs difficultés (ex. dyslexie) et les conduites à risque (ex. violence scolaire, addictions, jeux dangereux). Des exemples de parcours d'élèves, d'adaptations pédagogiques, d'éducation et de prévention en milieu scolaire seront proposés ainsi qu'une sensibilisation aux parcours de soins et aux outils de médiation et d'accompagnement. Une mise en situation pratique permettra à l'étudiant d'approfondir un thème de son choix en lien avec son projet professionnel et d'utiliser un outil de médiation, d'éducation à la santé, de prévention ou d'information/accompagnement/formation des enseignants ou des parents.

Compétences à acquérir : Développer une connaissance du milieu de l'éducation : du système éducatif et des métiers de l'éducation ; des acteurs de l'éducation et de la santé scolaire et de leurs rôles dans la prise en charge des apprentissages scolaires et conduites à risque de l'enfant/adolescent; Savoir se repérer dans les démarches et parcours de soins ; Connaître les enjeux de santé, et les programmes de prévention et outils de médiation à disposition des professionnels de l'éducation et de la santé.

Enseignants : Christine Gaux, Irida Dinushi, Stéphanie Pouyat-Houée, Morgane Bariou

UET 3.2 Langues vivantes 3 - 32hTD – P11, P12, P13 et P14

Descriptif : Ce cours a pour but de consolider les acquis, d'aborder des situations de communication quotidiennes, à l'oral comme à l'écrit, dans une langue simple mais compréhensible, à partir de supports authentiques de toutes natures (écrits, oraux, visuels) et de découvrir des aspects culturels de l'aire linguistique concernée.

Les enseignements de langue viseront à amener les étudiants au niveau B2 défini par le CECRL. Au terme de leur licence (ou même avant s'ils sont prêts), les étudiants pourront éventuellement prétendre à une certification en langue au moins de niveau B2. Cette certification leur sera utile pour intégrer certains Masters, pour partir étudier dans une université étrangère, valorisera leur CV.

UET 3.3 PréProfessionnalisation – 2x12TD en P11-P12 + 2x12h en P13-P14

L'étudiant doit valider **4 enseignements** en choisissant :

2 enseignements en P11 et P12 et 2 enseignements en P13 et P14 parmi l'offre proposée.

Les enseignements sont de deux types : des Enseignements de recherche (ER) ou des Enseignements professionnels (EP).

Les **2 cours choisis en P11-P12, puis en P13-P14, doivent correspondre à l'une des combinaisons suivantes :**

2ER OU 1ER et 1EP

Les descriptifs ci-dessous présentent les contenus proposés par le département de psychologie :

- des Enseignements de Recherche (ER) réservés aux étudiants en psychologie,
- des Enseignements Professionnels (EP) réservés aux étudiants en psychologie,
- des Enseignements Professionnels (EP) ouverts aux étudiants de la Faculté LLSH.

Vous pouvez CONSULTER LE CATALOGUE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA FACULTE LLSH pour accéder à l'ensemble de ces ER et EP du département de psychologie et à celles ouvertes pas les autres départements de la Faculté LLSH.

A noter, les étudiants inscrits en psychologie et se préparant à l'entrée en Master MEEF devront choisir leurs ECP et ECR de 12 heures dans la liste proposée pour la Préparation à l'Enseignement Primaire.

LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS RECHERCHE (ER)

. Liste des ER en P11-P12 puis en P13-P14

(Attention : les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés - Consultez l'emploi du temps de L3 psychologie).

13 ER sur les périodes P11 ou P12

1 : Recherche clinique et découverte des tests	Merc-10h30 P11
2 : Recherche en psychologie clinique : Familles en images	Merc-10h30 P12
3 : Théories et techniques favorisant les comportements éco-responsables	Lundi P12
4 : Psychologie de la persuasion et de la manipulation	Lundi P11
5 : Action et socialisation, une approche neuropsychologique	Merc-8h30 P12
6 : Introduction à la méthodologie de la neuropsychologie	Merc-8h30 P11
7 : Alimentation et comportements	Merc-8h30 P12
8 : Développement atypique de l'enfant	Merc-10h30 P12
9 : Projet de vie, entre rêves et réalités ? Dernières études dans les domaines du conseil et de l'accompagnement	Lundi P11
10 : Conception analytique de la motivation : vers une élaboration et une implication dans les choix des personnes	Lundi P12
11 : Numérique dans le développement de l'enfant et de l'adolescent	Merc-10h30 P12
12 : Psychologie sociale du travail et des organisations	Merc-10h30 P11
13 : Etude des traumatismes et résiliences en psychologie de la famille	Lundi P12

14 ER sur les périodes P13 ou P14

14 : Approche de la recherche en psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant	Merc-10h30 P13
15 : Le psychologue, le groupe, l'institution	Lundi P14

16 : Persuasion et de la prévention des risques	Lundi P14
17 : Evaluation et prévention des conduites agressives	Merc-10h30 P13
18 : Psychologie sociale et environnements	Merc-10h30 P13
19 : Troubles des conduites alimentaires	Merc-8h30 P13
20 : A-t-on raison de penser ce qu'on pense ? Réflexions sur la nature humaine	Merc-8h30 P14
21 : Vieillesse des fonctions du lobe frontal	Merc-8h30 P14
22 : Introduction à la recherche clinique en neuropsychologie de l'enfant	Merc-10h30 P13
23 : Développement des représentations et conceptions de l'intelligence en lien avec la réussite scolaire	Lundi P14
24 : Introduction à la recherche en psychologie de l'orientation	Lundi P13
25 : Le cerveau musicien	Merc-8h30 P14
26 : Cliniques et Sexualités : questions épistémologiques	Merc-10h30 P13
27 : ER/EP Psychologie des apprentissages scolaires – niveau 2 – Professorat des écoles – Transversale = ouverte aux autres départements	Mardi-18h30 P14

. Descriptifs des Enseignements de Recherche proposés en P11-P12

1. Recherche clinique et découverte des tests (*Approche clinique psychanalytique, psychopathologie et découverte des tests*)

Descriptif du cours : L'enseignement propose de réfléchir à la question de l'intérêt du recours aux tests et épreuves projectives dans la recherche et la pratique clinique auprès des enfants, des adolescents, des adultes, et du sujet âgé, ou encore auprès de la famille. Il s'agira de découvrir les différents tests intellectuels, de personnalité, de mesure du stress post-traumatique, échelle d'observation du bébé, etc utiles au psychologue et de s'appuyer pour cela sur la testothèque.

Compétences à acquérir : Capacité à s'interroger sur l'intérêt et les limites du recours aux tests d'un point de vue psychodynamique. Développer des aptitudes de travail en groupe. Acquérir des connaissances sur les différents tests utiles au psychologue. Être en capacité de repérer dans la littérature des travaux portant sur les tests. Découvrir la testothèque

Enseignants : Davide Giannica

2. Recherche en psychologie clinique : Familles en images (*Recherche en psychologie clinique et psychopathologie psychanalytique : Familles et images*)

Descriptif du cours : S'initier à la recherche clinique dans son application au champ familial et social, pour en explorer les dimensions méthodologiques, avec ses enjeux et ses limites. Cette approche s'organisera à travers l'exploration des représentations de la famille selon les générations et la composition familiale, en s'appuyant sur la présentation et le partage de données cliniques issues du travail de terrain de l'étudiant, qui pourra explorer la question des images familiales dans la littérature jeunesse, la question de la photographie de famille, la place des images familiales dans la publicité etc. L'objectif étant de réfléchir d'un point de vue clinique à comment les images influent sur la représentation de la famille et réciproquement.

Compétences à acquérir : Connaissances des outils cliniques de recherche. S'initier à l'entretien clinique de recherche. Compétence dans le traitement et l'analyse des données cliniques de recherche. Capacité à travailler en groupe

Enseignants : A préciser

3. Théories et techniques favorisant les comportements éco-responsables

Descriptif du cours : Cet enseignement présente des théories, méthodes et outils issus de la psychologie sociale permettant de favoriser les comportements de sécurité ou éco-responsables. Il est en effet acquis que nous sommes responsables de la dégradation de notre environnement. Il s'agira ainsi de réfléchir aux stratégies qui amélioreraient des comportements plus « citoyens » (e.g. utilisation des produits,

alimentation, consommation eau et électricité, déchets, transports ou encore comportement eco-citoyen au travail).

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ théorique du changement de comportement et de la persuasion en psychologie sociale.

Enseignants : Mathieu Bessin, Mathieu Desgré

4. Psychologie de la persuasion et de la manipulation

Descriptif : Cet enseignement constitue une introduction à la prévention des risques dans les campagnes et messages publicitaires. Il s'agira de définir le champ théorique de la persuasion et de la manipulation en prenant en compte les heuristiques de traitement de l'information (Chaiken, 1980). On s'intéressera aux changements d'attitude consécutifs à un message persuasif ; ces apports théoriques seront mis en perspective dans le contexte des médias.

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ théorique de la persuasion et de la manipulation en psychologie sociale. Savoir identifier au travers des médias les techniques de persuasion et de manipulation employées dans différents messages.

Enseignants : Mathieu Bessin, Mathieu Desgré

5. Action et socialisation, une approche neuropsychologique

Descriptif : Il s'agira de comprendre comment sont représentées en mémoire les connaissances relatives aux actions routinières, qu'elles soient sociales ou non sociales (approches et modèles), comprendre l'intérêt de ces connaissances dans l'approche neuropsychologique des déficits exécutifs (troubles de la planification de l'action et des conduites sociales lié au syndrome frontal). Il s'agira également de s'intéresser à l'élaboration de protocoles permettant de recueillir quelques données préliminaires.

Compétences à acquérir : Développer des connaissances approfondies sur la thématique ; savoir poser et répondre scientifiquement à une question de recherche en vue du mémoire de M1 ; savoir analyser et rendre compte de données ; aptitudes rédactionnelles, souci de la qualité ; préparation au mémoire de recherche de master 1 dans les disciplines engagées dans l'enseignement.

Enseignants : Philippe Allain

6. Introduction à la méthodologie de la neuropsychologie

Descriptif : Les enseignements concerneront les modalités de mise en oeuvre d'un travail de recherche en neuropsychologie, par l'étude d'articles scientifiques par petits groupes. Les étudiants devront analyser 2 ou 3 publications en neuropsychologie portant sur le même thème, et par l'analyse de la méthode et des résultats, tenter d'en dégager une problématique qui pourrait constituer le point de départ de leur mémoire de Master 1. Seront également évoquées la forme que doit prendre le mémoire de recherche en M1, une initiation à la préparation de la soutenance (powerpoint) qui sera validée par un exposé oral terminal sur la thématique de recherche en neuropsychologie, qui fera également l'objet du dossier.

Compétences à acquérir : Acquisition des bases du raisonnement scientifique, de la revue de littérature à l'élaboration d'une problématique. Rigueur méthodologique. Analyse critique de publications. Capacités de synthèse. Prise de parole en public.

Enseignants : Jérémy Besnard

7. Alimentation et comportements

Descriptif : Cet enseignement se donne pour objectif principal de présenter l'état des connaissances actuelles concernant l'Anorexie chez l'adolescent et l'adulte aux plans psychologique et neuropsychologique.

Compétences à acquérir : Intégrer des connaissances essentielles sur les différentes modalités psychologiques des troubles du comportement alimentaire (psychique, neuropsychologique et sociale).

Enseignants : Céline Lancelot

8. Développement atypique de l'enfant

Descriptif : Il s'agira dans cet enseignement d'initier l'étudiant à l'approche développementale des parcours perturbés ou atypiques de l'enfant d'un point de vue théorique et méthodologique. Présenter les objectifs des recherches : caractériser les différences entre développement typique-atypique, identifier des trajectoires développementales, définir des critères de diagnostic ; concevoir des outils d'évaluation ; chercher des marqueurs précoces, des facteurs de risque, de protection ; étudier les représentations des éducateurs par rapport aux potentialités ; concevoir des dispositifs de remédiation, prévention, intervention auprès des parents, de formation des professionnels. Découvrir les incidences d'un handicap, d'un retard, d'un trouble ou d'un contexte socio-éducatif défavorisé sur le développement de l'enfant.

Les développements des enfants à besoins spécifiques abordés seront par exemple : les handicaps moteurs, sensoriels, mentaux, consécutifs à la prématurité ; les troubles des apprentissages, les troubles du spectre de l'autisme ; le haut potentiel ; le milieu socialement défavorisé. Seront aussi évoqués les intérêts de telles recherches pour les pratiques professionnelle, clinique.

Compétences à acquérir : Connaître les objectifs et caractéristiques des recherches dans le champ du développement perturbé et atypique de l'enfant ; Rendre compte des méthodes utilisées, de leurs intérêts et limites ; Être capable d'avoir une lecture critique des recherches réalisées ; S'engager dans une réflexion sur l'inclusion, le pouvoir d'agir des enfants : Avoir conscience de l'intérêt de telles recherches pour la pratique professionnelle.

Enseignants : Christine Gaux

9. Projet de vie, entre rêves et réalités ? Dernières études dans les domaines du conseil et de l'accompagnement

Descriptif : Certaines personnes considèrent qu'elles n'ont pas véritablement choisi ce qu'elles font, qu'elles soient en formation ou bien en activité salariée. D'autres au contraire semblent s'épanouir dans leurs activités et ressentent du bien-être à les réaliser. Ces sentiments conduisent à des modifications profondes de la motivation, de l'effort, des performances, et en bout de course de la réussite, dans un sens positif ou négatif. L'objectif de cet enseignement sera de comprendre ce qui guide les choix de vie et qui font que l'orientation et l'insertion peuvent paraître choisies pour certains et au contraire subies pour d'autres. Les recherches actuelles sur la Théorie de l'Autodétermination (Deci & Ryan, 2002) seront présentées pour appréhender les notions de choix et de contrainte en orientations scolaire, universitaire ou professionnelle ainsi que les facteurs influençant ces choix comme le besoin d'autodétermination qui correspond au fait de se sentir libre de s'engager dans des activités ou bien le sentiment de contrôle et de contrainte du milieu dans lequel évolue l'individu.

Compétences à acquérir : Développer une argumentation avec un esprit critique. Cerner le contexte de vie de la personne et repérer ses difficultés et ses potentialités fonction de sa situation individuelle, familiale, sociale et culturelle. Comprendre les facteurs psychologiques en œuvre dans un accompagnement visant à la réussite et à l'épanouissement des publics.

Enseignants : Christophe Boujon

10. Conception analytique de la motivation : vers une élaboration et une implication dans les choix des personnes

Descriptif : L'orientation scolaire et professionnelle concerne une diversité de publics et de situations. Le conseil en orientation a pour objectif d'aider les personnes à faire un choix d'études, de formation, de profession ou d'emploi et à s'y engager. Dans le domaine de l'orientation, on considère la motivation comme la résultante d'un ensemble de caractéristiques de la personne interagissant avec les situations, résultante dont on peut évaluer la «force» et la direction à l'aide de questionnaires ou de techniques d'entretiens structurés. Mais les facteurs motivationnels peuvent aussi être abordés sous leurs aspects processuels et dynamiques. Ainsi, les théories sociocognitives de Bandura et de Deci et Ryan peuvent suggérer des pistes de réflexion susceptibles d'aider la personne à entretenir et à renforcer sa motivation, ou à en modifier les composantes, au cours de sa démarche d'orientation et de ses insertions futures. La mise au premier plan de la personne comme « agent » de son orientation cherchant à avoir prise sur son environnement amène à s'intéresser aux représentations de soi et de l'environnement et aux modalités de leur évolution.

Compétences à acquérir : Comprendre l'impact de la motivation sur le dynamisme du comportement humain. Présenter l'évolution de ce concept au niveau historique ; les recherches et les méthodes utilisées. Montrer la diversité de la notion de motivation, et ses liens avec l'apprentissage, le travail ou encore la justesse des investissements consentis.

Enseignants : Valérie Barbe

11. Numérique dans le développement de l'enfant et de l'adolescent

Descriptif : L'objectif de cet enseignement est de faire un état des lieux des connaissances scientifiques actuelles sur le développement des enfants et des adolescents dans un contexte numérique (e.g., écrans, SMS). Ce cours a également pour vocation de former les étudiants à la controverse scientifique, au développement de l'esprit critique en s'appuyant sur des articles et des conférences traitant de la thématique.

Compétences à acquérir : Adopter une réflexion critique à l'égard des publications sur la thématique des écrans chez l'enfant ; Savoir différencier une publication scientifique d'une destinée au grand public ; Savoir développer et présenter une démarche critique, nuancée et argumentée autour de la question de numérique chez l'enfant en s'appuyant sur la littérature scientifique.

Enseignants : Céline Combes

Références :

Combes, C. (2021). Écrans numériques et développement des fonctions exécutives: Que sait-on aujourd'hui? In A. Roy, N. Fournet, D. Le Gall, & J.-L. Roulin (Éds.), Les fonctions exécutives de l'enfant: Approches théoriques et cliniques (p. 58-71). De Boeck Supérieur.
Poirel, N. (2020). Votre enfant devant les écrans : Ne paniquez pas. DeBoeck.

12. Psychologie sociale du travail et des organisations

Descriptif : Après une présentation historique des différents types de management (l'organisation scientifique du travail, l'école des relations humaines...), ce cours abordera des notions clés de la psychologie sociale du travail et des organisations telles que les risques psychosociaux au travail, les relations interpersonnelles, la structure organisationnelle, ou encore les procédures de recrutements. Ces notions seront appréhendées à l'aide de mises en situation (e.g., comment conduire un entretien collectif), et d'exercices d'application (e.g., calcul et interprétation de résultats à des tests couramment utilisés par les psychologues du travail).

Compétences à acquérir : Approfondir les connaissances en psychologie sociale du travail et des organisations. Développer un regard critique sur les différents courants managériaux. Repérer les facteurs susceptibles d'améliorer la qualité de vie au travail.

Enseignants : Golda Cohen

13. Etude des traumatismes et des résiliences en psychologie de la famille

Descriptif : L'enseignement sera composé d'une première partie définissant les concepts initiaux : psychologie de la famille, traumatisme et résilience. Une seconde partie sera consacrée à la présentation d'études portant sur cette thématique. Celles-ci aborderont des situations plus spécifiques telles que la famille en situation d'exil ; famille et grande précarité ; l'accompagnement psychologique des enfants exposés à la violence conjugale ; l'impact sur les relations familiales de l'annonce-diagnostique de maladie de l'enfant ; les comportements résilients dans les trajectoires adoptives. Il s'agit ici de proposer aux étudiants une initiation sur l'accompagnement des familles en relation avec le fonctionnement interpersonnel et les dysrégulations émotionnelles. L'approche conceptuelle relève de la clinique complémentariste pouvant se référer tant à l'approche psychodynamique ouverte qu'à la clinique sociale dans une perspective vie entière.

Compétences à acquérir : Acquérir des notions fondamentales en psychologie de la famille servant de base à la recherche appliquée et/ou au questionnement sur les pratiques. Connaissance des enjeux de la recherche appliquée. Connaissances et pratique de la clinique de la famille. Pratique individuelle de la recherche. Pratique collective de la recherche et de sa valorisation par le travail collectif.

Enseignants : Aubeline Vinay

. Descriptifs des Enseignements de Recherche proposés en P13-P14

14. Approche de la recherche en psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant (Recherche en psychologie clinique psychanalytique et psychopathologie auprès de l'enfant)

Descriptif : Initiation à la recherche dans le champ des troubles de la conduite chez l'enfant selon une perspective psychodynamique prenant appui sur la méthode clinique. L'étudiant est conduit dans cet enseignement à développer son aptitude au questionnement, pour s'engager vers un effort de problématisation, ceci en prenant appui sur la clinique psychopathologique de l'enfant pour développer ses compétences recherches.

Compétences à acquérir : Faire preuve d'une capacité à appliquer la démarche de recherche en clinique en s'appuyant sur une méthodologie adaptée au champ d'étude. Acquérir des aptitudes au travail de problématisation. Acquérir des connaissances dans le domaine de la psychopathologie de l'enfant en explorant le champ documentaire ressource, s'initier à l'articulation théorico-clinique.

Enseignants : Emilie Pain

15. Le psychologue, le groupe, l'institution

Descriptif du cours : Présentation de la démarche clinique dans le champ social. Définition du champ social. Présentation des principaux auteurs, fondateurs jusqu'à aujourd'hui, aux frontières de la clinique et du social. Présentation des principales références et principaux concepts.

Compétences à acquérir : Différencier psychologie sociale, psychosociologie, psychologie sociale clinique, sociopsychanalyse, analyse institutionnelle... Articuler les connaissances issues des différentes sous-disciplines. Comprendre les enjeux de la recherche dans ce champ.

Enseignants : Emmanuel Gratton

16. Persuasion et prévention des risques

Descriptif du cours : Il s'agira dans ce cours d'étudier le mécanisme et les facteurs par lesquels les médias influencent la perception ainsi que les mécanismes de résistance à la persuasion. Différents médias et domaines serviront d'illustration (i.e. Audiovisuel, web...campagnes tabagisme, risque et fêtes...)

Compétences à acquérir : Mobiliser le champ de la persuasion et de ses fondements théoriques en psychologie sociale. Comprendre comment fonctionne un modèle de persuasion dans l'univers médiatique.

Enseignants : Mathieu Bessin, Mathieu Desgré

17 : Qui sont les auteurs de violences sexuelles ? (Evaluation et prévention des conduites agressives) - Psychologie clinique intégrative

Descriptif : Cet enseignement propose une sensibilisation aux problématiques de l'agression sexuelle, du côté des auteurs, à partir d'une approche clinique et biopsychosociale. Cet ER se décline en cinq volets :

1. Les définitions et contours des agressions sexuelles, y compris à l'ère du numérique (pédopornographie, cyberharcèlement sexuel, etc.) ; **2.** Les différents profils psychologique et criminologiques des auteurs de violences sexuelles ; **3.** Les théories psychologiques de l'agression sexuelle (sur adulte, sur enfants etc.) ; **4.** Les soins psychologiques pénalement ordonnés dans les cadres des infractions à caractère sexuel ; **5.** L'identification des facteurs de risque ou de protection à l'égard d'une éventuelle récidive (distorsions cognitives, impulsivité, intentionnalité, entre autres).

Des études de cas, vignettes cliniques et vidéos d'explicitation à travailler en groupe et/ou en autonomie (Moodle) viendront illustrées les contenus théoriques abordés.

Compétences à acquérir : Maîtriser et intégrer des théories, résultats de recherche, stratégies, et outils d'évaluation en lien avec l'agression sexuelle. Identifier les différentes formes de violences sexuelles et leurs enjeux psychologiques. Comprendre les facteurs psychologiques, comportementaux et sociaux impliqués dans l'émergence et le maintien des violences sexuelles. Connaître les intrications entre santé et justice (soins pénalement ordonnés). Identifier des interventions efficaces dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles et/ou à la prévention de la récidive.

Enseignants : Catherine Potard

Références :

O'Donohue, W. T., & Schewe. (2019). *Handbook of sexual assault and sexual assault prevention*. Springer.

Ward, T., Polaschek, D. L. L., & Beech, A. R. (2006). *Theories of sexual offending*. Wiley & Sons.

18. Psychologie sociale et environnements

Descriptif : La psychologie sociale et environnementale étudie les liens entre les individus et l'environnement physique. Ce cours d'introduction à la recherche dans le domaine permettra d'explorer ces interactions à travers des concepts clés tels que la satisfaction résidentielle, les sites comportementaux, la proxémie, ou encore les représentations socio-spatiales. Les différents supports (diaporamas, vidéos,

dessins...) permettront de discuter du lien individu-environnement. Les dernières séances prépareront à la réalisation d'une recherche de terrain visant à répondre à une problématique de psychologie sociale et environnementale appliquée (exemples de thèmes pour l'année universitaire 2022-2023 : enquête de satisfaction résidentielle auprès des résidents de Belle-Beille ; Observation des sites comportementaux du quartier du lac de Maine ; Analyse des séquences d'actions au sein de l'espace culturel Le Quai).

Compétences à acquérir : Réaliser une grille d'observation. Réaliser une recherche de terrain. Faire le lien entre les connaissances théoriques et les phénomènes observés.

Enseignants : Golda Cohen

19. Troubles des conduites alimentaires

Descriptif : Cet enseignement se donne pour objectif principal de présenter l'état des connaissances actuelles concernant la boulimie et l'obésité chez l'adolescent et l'adulte aux plans psychologique et neuropsychologique.

Compétences à acquérir : Intégrer des connaissances essentielles sur les différentes modalités psychologiques des troubles du comportement alimentaire (psychique, neuropsychologique et sociale).

Enseignants : Céline Lancelot

20. A-t-on raison de penser ce qu'on pense ? Réflexions sur la nature humaine

Descriptif du cours : Ce cours est une invitation à la réflexion critique, épistémologique, qui nous amènera à réfléchir sur la construction des connaissances, des modèles, à questionner la légitimité et ce qui fait la spécificité des sciences humaines. Nous verrons justement qu'une particularité des sciences humaines peut être la méthode clinique pour laquelle un intérêt se retrouve dans différents champs de la psychologie mais aussi en linguistique ou en anthropologie. Ainsi nous discuterons les ponts possibles entre différents modèles, dans une logique intégrative, et nous illustrerons notre propos à partir de syndromes tels que l'aphasie, l'amnésie ou encore les difficultés relationnelles ...

L'idée de ce cours est de comprendre comment toute observation, clinique et scientifique, est contrainte par notre propre savoir, nos modèles théoriques.

Compétences à acquérir : S'initier au raisonnement théorico-clinique permettant d'inférer des connaissances générales sur le fonctionnement normal à partir des données de la pathologie. Mobiliser des connaissances pluridisciplinaires. Comprendre la notion de relativité des connaissances scientifiques en fonction du cadre théorique dont elles sont issues. Comprendre comment les observations expérimentales, cliniques, sont conditionnées par le savoir de l'observateur.

Enseignants : Christophe Jarry

21. Vieillesse des fonctions du lobe frontal

Descriptif du cours : Comprendre comment les fonctions auxquelles contribuent les lobes frontaux vieillissent, tant dans le champ du normal que du pathologique. L'approche ne se limitera pas à l'étude des fonctions exécutives cognitives. Elle s'intéressera aussi aux mécanismes de régulation comportementale et aux aptitudes sociocognitives complexes (théorie de l'esprit, empathie, etc.).

Compétences à acquérir : Développer des connaissances approfondies sur la thématique de l'ECR. Savoir poser et répondre scientifiquement à une question de recherche en vue du mémoire de M1. Savoir analyser et rendre compte de données. Aptitudes rédactionnelles, souci de la qualité. Préparation au mémoire de recherche de master 1 dans les disciplines engagées dans l'ECR.

Enseignants : Philippe Allain

22. Introduction à la recherche clinique en neuropsychologie de l'enfant

Descriptif : Cet enseignement a pour objectif de se familiariser avec l'élaboration d'un travail de recherche clinique en neuropsychologie de l'enfant. Il est organisé autour de plusieurs productions scientifiques concrètes (articles publiés dans des revues à comité de lecture d'audience internationale), provenant principalement des travaux conduits sur les fonctions exécutives à l'université d'Angers auprès des enfants présentant un développement typique et perturbé (troubles neurodéveloppementaux, lésions cérébrales acquises). En fonction de leurs centres d'intérêt, les étudiants ont à analyser et présenter, par petits groupes, l'une des thématiques de leur choix à partir des supports scientifiques fournis. Il s'agit de dégager la problématique des recherches présentées, la méthode et la manière d'exploiter/présenter les résultats.

Compétences à acquérir : Acquérir les bases du raisonnement scientifique en neuropsychologie clinique de l'enfant : savoir identifier et rendre compte d'une problématique de recherche et de la méthodologie

engagée pour l'opérationnaliser. Analyser la littérature scientifique, adopter une rigueur méthodologique, développer son sens d'analyse critique, favoriser les capacités de synthèse, encourager la prise de parole en public, s'entraîner à la communication scientifique. Se préparer à la forme académique d'un mémoire de recherche en Master.

Enseignants : Julie Remaud

Références

Lussier, F., Chevrier, E., & Gascon, L. (2017). *Neuropsychologie de l'enfant : Troubles développementaux et de l'apprentissage*, 3^{ème} édition. Dunod.

Majerus, S., Jambaqué, I., Mottron, L., Van Der Linden, M., & Poncelet, M. (2020), *Traité de neuropsychologie de l'enfant*, 2^{ème} édition. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Roy, A., Fournet, N., Le Gall, D., & Roulin, J.-L. (2021). *Les fonctions exécutives de l'enfant*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Roy, A., Guillery-Girard, B., Aubin, G., & Mayor, C. (2018). *Neuropsychologie de l'enfant : Approches cliniques, modélisations théoriques et méthodes*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

23. Développement des représentations et conceptions de l'intelligence en lien avec la réussite scolaire

Descriptif : La représentation est une notion utilisée dans différents domaines de la psychologie, à la fois dans les problématiques cognitives et aussi dans d'autres beaucoup plus larges à propos de la communication sociale ou de l'éducation.

C'est avec le courant cognitiviste que cette notion de représentation va prendre de l'importance. La définition la plus commune de la notion de la représentation est celle qui la considère comme une connaissance ou un savoir sur quelque chose (un objet, une personne, un événement...). Les recherches sur la métacognition, comme les « théories de l'esprit », permettent de comprendre comment les enfants se construisent des représentations à propos des phénomènes psychologiques (perception d'autrui, différenciation entre objets réels et représentation mentale de ces objets etc.) Enfin, la notion de représentation a souvent été mise en jeu dans les études sur les théories de l'intelligence en lien avec la réussite et l'échec scolaire.

Enseignant : Valérie Barbe

24. Introduction à la recherche en psychologie de l'orientation

Descriptif du cours : Cette ECR propose une introduction à la recherche dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle, dont l'une des particularités est de réaliser des études à très grande échelle et à distance, via internet. Ceci nécessite la maîtrise d'outils spécifiques de recueil de données, notamment à travers la mise en ligne d'échelles et de questionnaires destinés à être diffusés à un large public. Après avoir présenté les principales thématiques de recherche développées dans ce domaine, les enseignements seront centrés sur les pratiques associées : prise en main des outils, manières de recueillir et d'exploiter facilement les données ainsi récoltées.

Compétences à acquérir : Connaître des méthodologies de recherche, de recueil des données et des techniques d'analyse privilégiées par la psychologie de l'orientation. Choisir la méthodologie et les outils adéquats en fonction de l'objet de recherche considéré. Interpréter les résultats obtenus. S'informer sur les derniers résultats de la recherche.

Enseignant : Christophe Boujon

25. Le cerveau musicien

Descriptif du cours : Percevons-nous tous le monde de la même manière ? Cet enseignement se propose d'apporter des éléments de réponse à une question centrale dans le domaine de la psychologie de la perception, question qui sera appréhendée à travers la perception musicale et ce, par le biais d'une approche différentielle reposant sur une comparaison expert/novice. En quoi diffèrent les perceptions du novice et de l'expert, les non-musiciens peuvent-ils présenter des performances équivalentes à celle des experts, quels sont les effets de la pratique musicale sur le fonctionnement cognitif, sont autant de questions traitées dans ce cours. Après avoir présenté les fondements de la perception auditive, seront abordés les mécanismes impliqués dans le traitement de l'information musicale, que ce soit d'un point de vue cognitif ou cérébral. En dernier lieu, sera traitée la question de la pratique musicale (à un niveau amateur comme expert) et de ses effets sur le fonctionnement cérébral (i.e., modifications anatomo-fonctionnelles) et cognitif, qu'il s'agisse de processus spécifiques (i.e., perception de la musique) ou plus généraux, tels que la mémoire, l'efficacité intellectuelle ou le fonctionnement exécutif.

Compétences à acquérir : Connaissances théoriques sur la perception auditive et l'expertise ; compétences méthodologiques relatives aux paradigmes expérimentaux mis en place à la fois dans le cadre d'études sur ces deux thématiques : analyse de la construction d'une expérience, synthèse de travaux scientifiques, analyse critique des résultats exposés.

Enseignant : Emmanuelle Ménétrier

Références :

- Bigand, E. (2013). *Le cerveau mélomane*. Belin.
Boulez, P., Changeux, J.-P., & Manoury, P. (2014). *Les neurones enchantés*. Odile Jacob.
Lechevalier, B., Platel, H., & Eustache, F. (2006). *Le cerveau musicien*. De Boeck.
Levitin, D. (2010). *De la note au cerveau*. Eloïse d'Ormesson
Sacks, O. (2009). *Musicophilia*. Seuil

26. Cliniques et sexualités : questions épistémologiques

Descriptif : Dans ce cours nous allons commenter ensemble les travaux d'historiens de la psychologie, la psychiatrie et la psychanalyse à propos de la clinique et la sexualité. Ces travaux concerneront, pour commencer, Freud et les sexologies de son temps. Nous terminerons par une analyse des débats récents sur la sexualité dans les nosologies du DSM 5. Nous aborderons aussi l'engagement féministe et LGBTQIA+ dans, avec ou face à la psychologie, la psychiatrie et la psychanalyse.

Compétences à acquérir : Les étudiants seront amenés à travailler sur la lecture et l'interprétation des textes et des fragments en français et en anglais (en étant assistés, lorsque c'est utile par l'enseignant ou par leurs pairs). Ils développeront des compétences rhétoriques (ils seront amenés à prendre part, par 'équipes' dans des débats pendant le cours). Ils auront des outils pour la construction d'arguments, et pour la compréhension fine de l'argumentation de l'autre.

Références :

- Freud, S. (1905). *Trois essais sur la théorie sexuelle*. Paris : Presses universitaires de France. Collection Quadrige. 2^{ème} édition. Traduction de Franck Rexand-Galais et Pierre Cotet.
Duschinsky, R & Mottier, V. 'The DSM-5 as Political Battleground: Gender Identities, Sexual norms, and Female Desire', in *The DSM-5 as Political Battleground: Gender Identities, Sexual Norms, and Female Desire*. Special Issue of *Psychology & Sexuality*, edited by R. Duschinsky & V. Mottier, vol. 7/1, pp.1-5 (2016).
Mottier, V. & Duschinsky R. 'Introduction to the Special Section on DSM-5: Classifying Sex', in *DSM-5: Classifying Sex*. Special Issue of *Archives of Sexual Behavior*, edited by V. Mottier & R. Duschinsky, 44, 5, pp.1087-1090 (2015).

27. ER/EP Psychologie des apprentissages scolaires – niveau 2 – Professorat des écoles – Transversale = ouverte aux autres départements

Cet enseignement peut être suivi dans le cadre du parcours 'Enseignement primaire', mais aussi en Psychologie, pour les étudiants qui souhaitent exercer auprès d'enfants et s'intéressent aux apprentissages. Le niveau 2 proposé en Licence 3 n'implique pas d'avoir suivi le niveau 1 ouvert en Licence 2.

Descriptif : Afin de montrer comment il est possible d'aider les élèves dans leurs apprentissages en leur expliquant comment fonctionnent leur mémoire, leur attention, comment ils peuvent réguler leurs conduites, leur pensée, développer des stratégies, des outils cognitifs, des recherches fondamentales et recherches actions en sciences cognitives seront présentées. Des programmes pédagogiques, des supports pédagogiques seront présentés pour illustrer les propos.

Les collègues de l'INSPE présenteront les spécificités de la recherche réalisée dans le cadre du Master MEEF ainsi que des exemples de recherche.

Il s'agira également d'illustrer la particularité des apprentissages chez des enfants présentant des besoins spécifiques (par exemple, particularité des apprentissages chez les enfants sourds avec implant cochléaire).

Compétences à acquérir : Savoir utiliser les connaissances issues de la recherche fondamentale ou recherche action au service de la pédagogie ; Savoir mettre en œuvre ; concevoir ou ajuster un dispositif pédagogique afin de développer chez l'apprenant une meilleure connaissance de lui, de ses capacités à contrôler, à réguler ses conduites, ses pensées, ses réponses et stratégies, sa motivation afin de faciliter ses apprentissages ; développer sa confiance en lui ; Se projeter dans la recherche dans le champ des apprentissages ; Comprendre les attendus pour l'entrée en Master MEEF.

Enseignants : Christine Gaux, Florence Lacroix, Aurélie Lainé (2 enseignants-chercheurs de l'INSPE intervenant dans le Master MEEF).

LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (EP) OUVERTS PAR LE DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

EP Pratiques professionnelles en psychologie : présentation de différentes expériences de terrain

Descriptif : Apports sur le métier de psychologue à partir d'exemples concrets issus de la pratique sur différents lieux d'exercices (service de soins hospitalier, institution médico-sociale, établissement psychiatrique, en libéral, en entreprise..). Dispositifs et pratiques pédagogiques :

Conférences de professionnels de la psychologie tels que psychologue clinicien auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes, psychologue scolaire, psychologue-neuropsychologue auprès d'adultes, psychologue spécialisé en gériatrie, psychologue spécialisé en psychologie sociale...

Compétences à acquérir : Capacité à faire des choix et à anticiper en vue d'affiner son projet professionnel. Prise de décision (choix des lieux de stage et choix en master 1). Volonté de réussir. Souci de qualité. Connaître les débouchés professionnels du psychologue et se représenter les réalités professionnelles

Enseignants : Sylvie Nicoleau et intervenants.

EP Pratiques professionnelles en psychologie : vers une démarche professionnalisante

Descriptif : Apports sur le métier de psychologue à partir d'exemples concrets issus de la pratique sur différents lieux d'exercices (service de soins hospitalier, institution médico-sociale, établissement psychiatrique, en libéral, en entreprise..). Dispositifs et pratiques pédagogiques :

Conférences de professionnels de la psychologie tels que psychologue clinicien auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes, psychologue scolaire, psychologue-neuropsychologue auprès d'adultes, psychologue spécialisé en gériatrie, psychologue spécialisé en psychologie sociale...

Compétences à acquérir : Capacité à faire des choix et à anticiper en vue d'affiner son projet professionnel. Prise de décision (choix des lieux de stage et choix en master 1). Volonté de réussir. Souci de qualité. Connaître les débouchés professionnels du psychologue et se représenter les réalités professionnelles

Enseignants : Sylvie Nicoleau et intervenants.

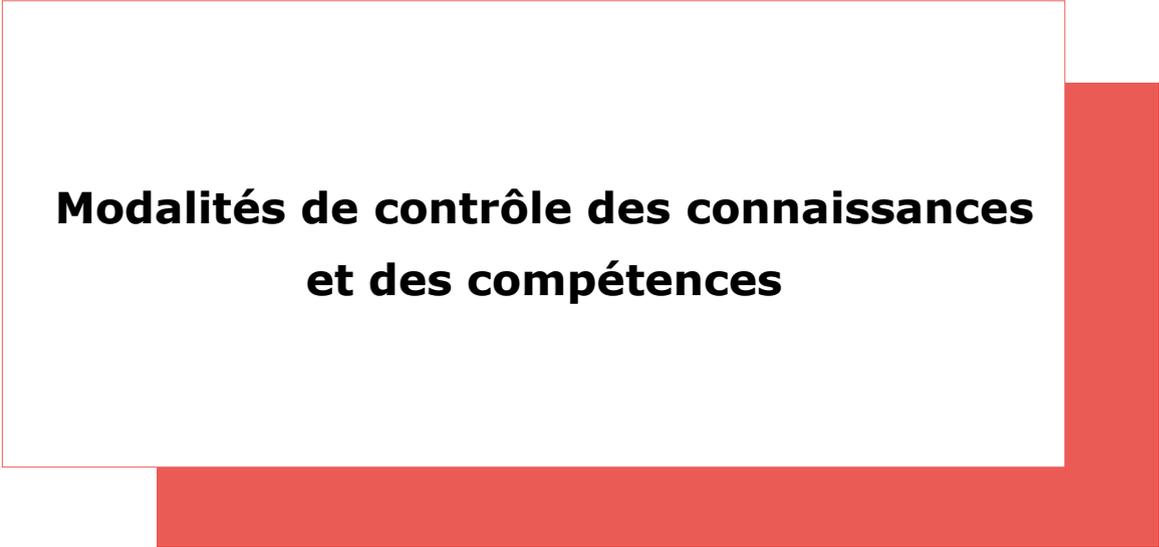
EP Ingénierie psycho-sociale

Descriptif : Il s'agira dans cet enseignement de former à la démarche d'ingénierie psychosociale partant de l'évaluation d'un problème sur le terrain jusqu'à l'application d'un modèle d'action. Le terme d'ingénierie est en lien avec la conception de dispositifs ayant pour but de modifier les comportements.

Compétences : Connaître les principales étapes de l'ingénierie psychosociale à partir de l'évaluation de problèmes de terrain jusqu'à la création de dispositifs d'actions et d'aide à la décision.

Enseignants : Joseph Medzo M'engone

LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS de Préprofessionnalisation (enseignements professionnels) OUVERTS A TOUS LES ETUDIANTS DE LA FACULTE : document consultable en ligne sur le site de la Faculté



**Modalités de contrôle des connaissances
et des compétences**

Règles communes de contrôle des connaissances et des compétences

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Arrêté du 9 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Les dispositions spécifiques sont fixées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation.

Dispositions votées à la commission Formation et vie universitaire du 12 juillet 2023

NIVEAU L

Les articles mentionnés font référence aux articles de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence. Ces dispositions concernent également le diplôme national du DEUST.

Inscription - Redoublement

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau L est limité, sauf disposition particulière prévue dans le régime spécifique d'études.

Une autorisation de réinscription dans une même année est de droit une seule fois sauf situation particulière.

Contrat pédagogique et régime spécial d'études (RSE)

Lors de l'inscription pédagogique, les étudiant.e.s de 1^{ère} année concluent un contrat de réussite pédagogique avec l'établissement, conformément aux dispositions du Code de l'éducation. Ce contrat concerne l'ensemble de la licence et est amendable tout au long du cursus.

« Afin de favoriser la réussite de tous les étudiants, des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis sont mis en place au cours du premier cycle par les établissements dispensant une formation d'enseignement supérieur. »

« Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

1° Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;

2° Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;

3° Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;

4° Énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement »

« Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants. Elle est chargée :

1° D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi ;

2° De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant ;

3° De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Les établissements définissent les modalités d'organisation de la direction d'études et désignent notamment des directeurs d'études qui ont un rôle général de référent auprès des étudiants et une mission d'interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation, ainsi que les observatoires de l'université. En particulier, afin de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle, ils exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur professionnalisation.

Les modalités de désignation des directeurs d'études comme la définition de leur périmètre d'action sont définies par les établissements. »

La direction des études regroupe au sens large l'équipe pédagogique (responsables d'années, enseignants référents, enseignants...), les services de scolarité, les chargés d'accompagnement et tous les services de l'Université qui interviennent dans le parcours de l'étudiant.

L'accompagnement personnalisé de l'étudiant est assuré par les enseignants référents et/ou chargés d'accompagnement et/ou toute autre personne désignée par la composante.

Le Contrat pédagogique est complété et signé par les étudiant.e.s par voie électronique, soit de manière autonome, soit lors d'un entretien d'explicitation des besoins (notamment lorsque la situation de l'étudiant.e relève d'un régime spécial d'études).

En cas d'aménagement d'études, le contrat pédagogique est accompagné d'une demande de régime spécial d'études (RSE) tel qu'il est défini à l'université d'Angers par la délibération du 10 juillet 2023.

Si le RSE est accordé, le contrat pédagogique est signé en tenant compte des aménagements prévus.

Si le RSE est refusé, l'étudiant peut solliciter le réexamen de sa demande auprès de la Vice-Présidente Formation et vie universitaire.

Modes de Contrôle (article 11)

(...) Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation.

Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Elle accompagne la progression de l'étudiant dans ses apprentissages et doit donc donner lieu à des évaluations en nombre suffisant pour :

1° Permettre d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences et proposer d'éventuelles remédiations à l'étudiant ;

2° Respecter le principe de seconde chance mentionné à l'article 12.

Les établissements précisent, dans la définition des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les unités d'enseignement ou les blocs de connaissances et de compétences qui relèvent de cette modalité d'évaluation. Pour accompagner la progression de l'étudiant et permettre des remédiations entre les évaluations, l'établissement fixe, par unité d'enseignement, le nombre minimal d'évaluations en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée. Ces évaluations sont réparties de manière équilibrée au cours du semestre ou année (si formation non semestrialisée). Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50 %.

Lorsque l'UE ou l'élément constitutif est évalué uniquement en contrôle continu, celui-ci est composé d'au minimum deux évaluations. Si le volume horaire de l'UE ou de l'élément constitutif est inférieur à 13 heures, l'évaluation peut prendre la forme d'un contrôle unique.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des évaluations terminales (écrit, oral, dossier, mémoire...) sauf dispositions particulières.

Les MCC particulières de chaque mention indiqueront donc, pour chaque évaluation, la nature de celle-ci, la durée (si épreuve écrite) et le poids respectif de chaque épreuve.

Validation – capitalisation – compensation (articles 13 à 16)

Il n'existe pas de note éliminatoire au niveau des éléments constitutifs et des unités d'enseignements. Les notes éliminatoires sont possibles uniquement au niveau des blocs de connaissances et de compétences.

La capitalisation est le processus qui permet à l'étudiant de conserver un élément constitutif, une unité d'enseignement, un bloc de connaissances et de compétences ou un semestre auquel il a obtenu la moyenne.

• Un **élément constitutif** correspond préférentiellement à une matière. Une unité d'enseignement (UE) est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs regroupés pour leur cohérence.

Un élément constitutif est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'EC est spécifiquement évalué et que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un élément constitutif donne lieu à l'acquisition d'ECTS.

• Une **unité d'enseignement** est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients.

Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini sauf disposition particulière de la formation. Elle peut être transférable dans un autre parcours, sous réserve de l'acceptation de l'équipe pédagogique et de compatibilité avec le parcours envisagé.

Les unités d'enseignement peuvent s'acquérir selon les règles de compensation propre à chaque formation : au sein d'un semestre, d'un bloc ou d'une année.

• Un **Bloc de connaissances et de compétences** vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle (article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018)

En fonction des règles propres à chaque formation, ces blocs annuels ou pluriannuels peuvent donner lieu à l'acquisition d'ECTS et se capitaliser.

• Lorsque l'année est semestrialisée, le **semestre** est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Pour le calcul de la moyenne semestrielle, les UE sont affectées de coefficients. L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque unité d'enseignement. Un semestre acquis est capitalisé et confère 30 crédits européens.

Un semestre peut être compensé au sein d'une année de référence (L1, L2, L3) pour permettre l'obtention de l'année L1, L2 et /ou L3.

- Une **année** est validée par le jury d'année en fonction des règles propres à chaque formation. Pour le calcul de la moyenne annuelle (pour une année non semestrialisée), les UE sont affectées de coefficients. L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque unité d'enseignement.

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 ECTS minimum.

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés en nombre entier aux EC (Eléments constitutifs) si nécessaire, aux UE (Unités d'enseignement), aux blocs de connaissances et de compétences ou aux semestres en fonction des maquettes de formation.

Sessions (articles 11 et 17)

Afin de respecter la garantie pour l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance, les modalités arrêtées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation des formations peuvent prévoir 2 types d'organisation :

- Organisation de deux sessions d'examens avec :
 - **session initiale (session 1)** : Il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu.
 - **session de remplacement** : il s'agit d'une session d'examen ouverte aux étudiants qui ont une absence ou plusieurs absences justifiées à des épreuves de contrôle continu. **Elle est organisée, dans la mesure du possible, lorsque l'évaluation est en contrôle continu.** Cette session est antérieure aux jurys de délibération de session initiale (session 1).
 - **session de rattrapage (session 2)** : il s'agit de la deuxième session d'examen obligatoirement organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en première session. Cette session est postérieure aux jurys de délibération de session initiale (session 1).

La note attribuée en session de rattrapage à un EC ou UE est la meilleure des deux notes de cet EC ou UE entre la session initiale et la session de rattrapage :

Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

Si l'étudiant ne se présente pas à la session de rattrapage, la note de session 1 est conservée.

- Organisation de deux chances au sein d'une seule session d'examen :
 - **session initiale (session 1)** : Il s'agit de la session d'examen qui comprend l'ensemble des épreuves de contrôle continu de chance 1 et de chance 2.

La note attribuée en chance 2 à un EC ou UE est la meilleure des deux notes de cet EC ou UE entre les 2 chances :

Si l'étudiant a été défaillant en chance 1, seule sa note de chance 2 est prise en compte.

Si l'étudiant ne se présente pas à la chance 2, la note de chance 1 est conservée.

La pratique du report de certaines notes entre la session 1 et la session 2 ne doit pas conduire à contrevenir au principe du droit à 2 sessions.

Les étudiants en périodes d'étude à l'étranger bénéficient de droit d'une évaluation de substitution organisée :

- Dans la mesure du possible, l'étudiant est invité à passer la seconde session dans le pays d'accueil. L'étudiant doit se renseigner sur l'existence, les modalités et le calendrier de cette seconde session dans le pays d'accueil.

- Si la première solution n'est pas applicable, l'étudiant peut se présenter aux épreuves de seconde session organisées à l'UA. Les épreuves seront les mêmes que pour les étudiants restés à Angers.
- Si aucune des solutions précédentes n'est applicable, il est proposé une évaluation de substitution qui peut prendre la forme de la remise d'un travail particulier ou d'un oral.

Absence

Pour toute absence (justifiée ou non) en examen terminal oral ou écrit de session initiale (session 1), l'étudiant sera convoqué en session de rattrapage (session 2) ou en chance 2.

Pour toute absence (justifiée ou non) en session de rattrapage ou en chance 2, la moyenne sera calculée avec une note de zéro à l'épreuve mais l'absence sera affichée dans le relevé de notes.

La gestion des justificatifs d'absence aux épreuves de contrôle des connaissances est définie dans la charte des examens.

Pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un RSE, des dispositions spécifiques peuvent être prévues et inscrites dans le contrat de réussite pédagogique.

Dans le cadre des E2O, une absence injustifiée (due à une absence injustifiée, non remise de travaux...) sera remplacée par un zéro sur Apogée.

Réorientation

Un dispositif de réorientation est organisé, avec entretien si nécessaire entre l'étudiant et la commission de réorientation : à l'issue de la première ou de la seconde période ou à l'issue du premier semestre du L1 pour les formations semestrialisées.

Le service du SUIO-IP et les assesseurs à la pédagogie sont à la disposition des étudiants qui souhaitent se réorienter.

Progression

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'étude suivante (de son parcours) dès lors qu'il a validé la ou les années précédentes :

- l'étudiant qui a validé 60 ECTS s'inscrit en 2^{ème} année administrative
- l'étudiant qui a validé 120 ECTS s'inscrit en 3^{ème} année administrative

Cas particuliers :

Le jury d'année peut autoriser dans certaines formations un étudiant, à qui il ne manque que 12 crédits ECTS dans l'année (soit 48 crédits validés sur l'ensemble de l'année d'étude), à s'inscrire administrativement dans l'année supérieure sous réserve de se réinscrire dans l'année non validée.

Dans ce cas particulier, l'acquittement des droits portera sur une seule année.

Jury (article 18)

Un jury est nommé par année d'études (L1, L2, L3). Il se réunit à l'issue de chaque semestre pour les formations semestrialisées ou en fin d'année.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des blocs de connaissances et de compétences et des semestres en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Le jury se prononce également sur la validation de l'année et du diplôme le cas échéant.

A la demande de l'étudiant, il pourra être délivré une attestation provisoire de réussite de diplôme (DEUG ou Licence) en dehors des jurys de diplôme.

Obtention du diplôme final de Licence

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé 180 crédits ECTS. Les règles de compensation sont les mêmes que celles précisées plus haut.

Obtention d'un diplôme intermédiaire

En fonction des formations, des diplômes intermédiaires de type diplôme d'université (DU) peuvent être délivrés.

Mentions de réussite

Les conditions de délivrance des mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation. La moyenne prise en compte pour l'attribution de la mention de licence est celle de la dernière année du diplôme (L3).

Inscription par transfert (article 13)

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Dans le cadre d'un changement d'établissement pour une même formation, les crédits délivrés dans l'université d'origine sont définitivement acquis et l'étudiant valide seulement le nombre de crédits qui lui manque pour l'obtention du diplôme.

Inscription par validation d'acquis, validation des acquis de l'expérience ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (articles D.613-32 et suivants du Code de l'éducation)

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

CHARTRE DES EXAMENS

Préambule

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, définies conformément :

- à l'article L613-1 du Code de l'Education,
- à l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,
- à l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au grade de Master
- à l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Règlementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'Université d'Angers.

Elles sont obligatoirement arrêtées et portées à la connaissance des étudiants, par voie d'affichage au plus tard un mois après le début des enseignements, et ne peuvent être modifiées en cours d'année, y compris entre les deux sessions (circulaire ministérielle du 1er mars 2000).

Une plaquette reprenant les programmes, les modalités de contrôles des connaissances et le règlement des examens est remise à chaque étudiant au plus tard un mois avant le début de la première session, c'est pourquoi, il est impératif que les documents relatifs aux modalités de contrôle des connaissances remis aux étudiants soient déposés dans les services de scolarité des composantes et à la Direction des enseignements et de la vie étudiante.

Les dispositions ci-dessous s'appliquent également au parcours de PluriPASS, sauf dispositions contraires ou spécifiques prévues par la réglementation de ce dernier.

ORGANISATION DES EXAMENS

1) SESSIONS D'EXAMENS

- Une période de cinq jours pouvant englober vacances, week-end et jours fériés (avec suspension des cours, TD, TP et stages), permettant de réviser, est fixée avant chaque période d'examens. La CFVU devra veiller à ce que les examens de janvier ne débutent pas avant le 3 janvier.

2) CONVOCATION DES CANDIDATS AUX EXAMENS

- La convocation aux épreuves écrites et orales des examens sera réalisée par voie d'affichage via l'ENT des étudiants et sur des panneaux réservés à cet effet. Le délai entre la date d'affichage et la première date d'épreuve de l'examen ne pourra en aucun cas être inférieur à deux semaines, hors vacances universitaires pour les examens de première session. Pour les oraux, les convocations doivent être faites par heure ou demi-journée.
- Cette convocation comporte au regard du libellé de chaque épreuve de l'examen, l'indication de la date, de l'heure, du lieu et les documents et matériels autorisés. En tout état de cause, une convocation individuelle doit être envoyée, au moment de l'affichage, aux étudiants dispensés d'assiduité. En cas de changement d'adresse, il appartient à ces derniers de le signaler au service des examens.
- La date du début des épreuves de la seconde session est affichée dès que possible dans l'ENT des étudiants.

3) PRÉPARATION DES EXAMENS

☞ Rôle de l'enseignant responsable du sujet :

(est responsable du sujet, l'enseignant responsable de l'unité correspondante)

- Il est responsable de la forme, de la nature, du contenu et de la remise du sujet au service des examens.
- Il respecte les directives fixées par l'administration de sa composante (en particulier pour les dates de remise des sujets).
- Il est libre d'indiquer un barème de notation et de proposer plusieurs sujets au choix, en veillant bien à l'égalité entre tous les étudiants.
- Il précise sur le sujet et au responsable des convocations, les documents (dictionnaire...) ou matériels (calculatrices...) autorisés, ainsi que le nom, la durée et la session de l'épreuve. En l'absence d'indication aucun document, ni matériel, n'est autorisé.
- Il est tenu d'être présent sur les lieux de l'examen pendant toute l'épreuve ou d'être joignable.

☞ Rôle des services administratifs

- Ils préparent les calendriers d'examen en coordination avec le Président du jury.
- Ils préparent les sujets d'examens à partir des documents remis par les enseignants
- Ils fournissent la liste d'émargement.
- Ils organisent la préparation des salles d'examens et vérifient le bon état de la salle et du matériel.
- Ils attribuent une place numérotée à chaque étudiant.
- Ils mettent en œuvre les dispositions nécessaires et adaptées aux étudiants en situation de handicap.
- Ils convoquent les surveillants des épreuves, sous la responsabilité du directeur de composante.

Pour tenir compte des aménagements d'examens dont peuvent bénéficier les étudiants :

- S'agissant de la détermination des examens : la diversification des modalités d'examens doit être prévue, au plus tard dans le mois suivant la date de la rentrée, afin d'être mobilisable en cas de besoin, en fonction des situations rencontrées, notamment en prévoyant la passation d'examens à distance.
- S'agissant du secrétariat d'examen : Recrutement en priorité de personnes du même champ disciplinaire mais pas obligatoirement de la même discipline, possibilité d'avoir recours à des personnes d'un autre champ disciplinaire en Licence. Mobilisation en priorité des enseignant.e.s ou doctorant.e.s à partir du Master. Signature d'une charte par les secrétaires d'examens.

DÉROULEMENT DES EXAMENS

1) L'ÉTUDIANT FACE A L'EXAMEN

- L'étudiant doit :

- ☞ Etre toujours en possession de sa carte d'étudiant. A défaut, il doit justifier de son identité à l'aide d'un document original comprenant une photo.
- ☞ Composer seul (sauf disposition contraire).
- ☞ N'utiliser que les documents et matériels autorisés identifiés par la convocation.
- ☞ Attendre impérativement la fin de la première heure de composition (ou la fin de la première demi-heure pour une épreuve d'une heure) pour pouvoir quitter momentanément ou définitivement la salle (même si l'étudiant rend copie blanche).
- ☞ Ne pas troubler le bon déroulement de l'examen.
- ☞ Eteindre son téléphone portable, ainsi que tout objet connecté (montre, tablette...) et les déposer dans son sac à l'entrée de la salle.
- ☞ Ne pas fumer dans la salle et les locaux des examens.
- ☞ Rendre sa copie et émarger avant de sortir de la salle d'examen.

- Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un temps supplémentaire de composition ou de toute autre disposition spéciale, organisée par le relais handicap de l'Université, après décision du SSU dans le respect des textes réglementaires (circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006). Les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps doivent disposer d'une heure de pause déjeuner entre la dernière épreuve du matin et la première épreuve de l'après-midi.
- Pour l'anonymat des copies : les copies des épreuves écrites des examens de la première et de la deuxième session sont rendues anonymes. L'étudiant ne doit apposer aucun signe distinctif sur sa copie.

2) SURVEILLANCE DES SALLES D'EXAMENS

- Les surveillances des salles d'examen peuvent être assurées par des enseignants ou des personnes extérieures recrutées pour cette mission. Dans tous les cas, l'enseignant responsable du sujet doit être présent dans la salle ou immédiatement joignable le premier quart d'heure de l'épreuve.

- Il convient de faire composer dans une même salle uniquement des épreuves d'examen de même durée.
- L'information est donnée aux surveillants des conditions particulières dont bénéficient certains étudiants (étudiants en mobilité, étudiants en situation de handicap...). S'ils sont dans une salle à part, les étudiants doivent recevoir les mêmes informations que celles données aux autres étudiants au début et en cours d'épreuve.
- La salle comprend obligatoirement un minimum de deux surveillants dont l'un sera désigné comme responsable de salle (mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen).
- Pour les épreuves orales, au cas où l'examineur serait seul avec l'étudiant, il doit dans la mesure du possible tenir les portes de la salle ouvertes. Un temps de préparation d'au moins dix minutes doit être laissé à l'étudiant.

Autres obligations des surveillants :

- Etre présents dans la salle d'examen quinze minutes au moins avant le début de l'épreuve.
- Vérifier la préparation matérielle de la salle.
- Vérifier l'identité des candidats à l'entrée de la salle ou en passant dans les rangs, après examen des cartes d'étudiant. En cas d'absence de pièce d'identité, il fera cette vérification dès la fin de l'épreuve.
- Ne pas troubler le bon déroulement de l'examen (tous les téléphones portables doivent être éteints).
- Respecter les règles particulières fixées par les composantes.
- Faire signer la feuille de présence.
- Vérifier que chaque étudiant rend bien sa copie (émarge si nécessaire dans le cas notamment où la durée de l'épreuve ne permettrait pas une vérification pendant l'épreuve) et compter les copies avant de quitter la salle.
- Ne pas fumer dans la salle et les locaux des examens.

3) ACCÈS DES CANDIDATS AUX SALLES D'EXAMENS

- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus d'une demi-heure après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Cette disposition ne s'applique pas aux épreuves de concours. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat arrivé en retard. De plus, la mention du retard et des circonstances seront portés sur le procès-verbal de l'examen.
- Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter momentanément ou définitivement la salle avant la fin de la première heure, ou la fin de la première demi-heure en cas d'épreuve d'une heure, même s'il rend une copie blanche.
- Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle ne pourront y être autorisés qu'un par un.

4) ÉTABLISSEMENT DU PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN

A l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement :

☞ Remplir le procès-verbal d'examen sur lequel figure en particulier :

- Le nombre d'étudiants présents, présents non-inscrits, absents.
- Le nombre de copies remises.
- Les observations ou incidents constatés pendant l'examen.

☞ Remettre au service des examens :

- Le procès-verbal renseigné, signé (par les surveillants).
- La liste d'appel et d'émargement.
- Les copies d'examen.

5) CONTRÔLE CONTINU

- Un contrôle continu est organisé selon les modalités du contrôle des connaissances adoptées par la CFVU de l'Université. Ce contrôle continu doit avoir lieu prioritairement au cours de séances de T.P., T.D. Les étudiants doivent être avertis au début de l'année des modalités pratiques de ce contrôle. Lorsqu'une matière est évaluée uniquement en contrôle continu, celui-ci est composé d'au minimum deux évaluations. Si le volume horaire de la matière est inférieur à 13h, l'évaluation peut prendre la forme d'un contrôle unique.

La durée d'épreuve de CC doit intégrer le temps de composition pour les étudiants bénéficiant d'un temps d'aménagement correspondant à la même durée horaire que la durée prévue du cours.

- Dans le cas de contrôle continu « massé », la surveillance de l'épreuve s'effectue dans les mêmes conditions que pour les contrôles terminaux.

Les dates d'épreuves de CC avec convocation doivent être connues au plus tard un mois après la date de la rentrée en septembre et en janvier. Les dates d'épreuves de CC sans convocation doivent être connues au minimum 15 jours avant l'épreuve.

6) RÉDACTION D'UN MÉMOIRE, RAPPORT OU DOSSIER...

L'étudiant doit prendre conscience que le plagiat est une fraude aux examens et passible de sanction disciplinaire. L'étudiant est tenu d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de tous ses rapports, mémoires ou dossiers.

L'engagement de non plagiat est libellé ainsi :

Je soussigné(e)....., déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire. Signature :

ABSENCE

En cas d'absence, l'étudiant doit prévenir le plus rapidement possible sa scolarité soit par un appel téléphonique soit par mail. Et dans le cas d'un contrôle continu, il doit aussi prévenir l'enseignant.

- Tout document permettant de justifier une absence à un examen écrit ou oral ou à un contrôle continu doit être déposé dans les huit jours (y compris samedi et dimanche) qui suivent l'épreuve auprès du service des examens de la composante. Après ce délai la justification ne sera pas prise en compte et l'absence sera considérée comme injustifiée.
- Les éléments retenus pour justifier une absence sont les convocations à un examen y compris pour le permis de conduire, les certificats médicaux et les certificats de décès. Les convocations à un entretien professionnel ou à des cours de conduite ne permettent pas de justifier une absence. Pour les étudiants étrangers, les convocations à l'OFII ou à la préfecture permettent de justifier une absence.
- En cas d'impossibilité d'obtenir un certificat médical, l'étudiant doit déclarer son absence à la scolarité sur un espace dédié dans les 2 jours, dans la limite de 5 jours d'absence sur une année universitaire, auxquels peuvent s'ajouter 10 jours d'absence pour congé menstruel. Cette absence est considérée comme une absence justifiée pour tout examen, écrit ou oral, ou épreuve de contrôle continu.
- Si la justification d'absence à un contrôle continu est acceptée, l'étudiant pourra selon les cas être dispensé de l'épreuve ou se voir offrir une épreuve de remplacement. Une liste d'émargement manuelle doit être établie et remise au Service des Examens. En dernier recours, l'étudiant sera convoqué à l'examen terminal destiné aux étudiants dispensés d'assiduité.
- Dans trois cas : décès d'un proche (conjoint, ascendant ou descendant, frères et sœurs), accident grave, hospitalisation, des épreuves de rattrapage seront obligatoirement organisées après la seconde session ou la seconde chance.

VALIDATION ET RÉSULTATS

1) TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES NOTES

- Chaque correcteur et examinateur devra transmettre les notes des épreuves se déroulant sous forme de contrôles continus et par des examens terminaux au Service des Examens, dans un délai fixé par l'administration, en accord avec le Président du jury, afin de permettre à ce dernier de préparer les délibérations.

- Le report des notes sur le procès-verbal et la délibération du jury sont assurés sous la responsabilité du Président du jury aidé par le secrétariat chargé des examens.
- Le Président du jury doit veiller à ce qu'un délai raisonnable soit laissé aux correcteurs.

2) DÉLIBÉRATION DU JURY

Modalités de désignation et composition :

- Tous les enseignants intervenant dans la formation, ainsi que les chargés d'accompagnement intervenant auprès des étudiants de la formation peuvent assister au jury. Seuls les membres du jury désignés par le président de l'université ont voix délibérative.
- Un jury est constitué au maximum de 16 personnes pour la licence et de 10 personnes pour le master : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs participant à la formation et des intervenants extérieurs. Le jury de licence professionnelle est composé pour au moins un quart et au plus la moitié des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. La présence au jury est obligatoire et toute absence doit être motivée même si le quorum est respecté.
- Le jury peut délibérer malgré l'absence de certains membres sous réserve de respecter le quorum de 8 membres, dont au moins 4 enseignants-chercheurs ou enseignants pour la licence et un quorum de 5 membres dont au moins 3 enseignants-chercheurs ou enseignants pour le master.
 - ☞ Une convocation est envoyée par le Président du jury précisant la date et le lieu de la délibération.
 - ☞ Le nom du Président, la composition du jury et la date d'affichage des résultats sont communiqués aux étudiants par voie d'affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves (circulaire du 1er mars 2000).
 - ☞ La participation au jury fait partie des obligations de tous les enseignants.
 - ☞ Le jury doit pouvoir disposer de l'ensemble des notes aux UE et aux matières.
- Le président de jury doit être le même pour toute la mention d'un diplôme.

Rôle :

- En Licence et Master, un jury (composé selon les modalités ci-dessus) délibère à l'issue de chaque session à partir des résultats obtenus par les candidats aux épreuves de contrôle continu et aux examens terminaux.
- En L2, un jury délibère sur l'attribution du diplôme intermédiaire de DEUG (dans le cas où un étudiant en aurait expressément fait la demande).
- En L3, un jury délibère sur l'attribution du diplôme de licence
 - En M1, un jury d'année délibère sur l'attribution du diplôme intermédiaire de Maîtrise à la demande de l'étudiant.
 - En M2, un jury d'année délibère sur l'attribution du diplôme de Master.
- Seuls les jurys pourront procéder aux modifications de notes, nécessaires à l'admission des candidats.

Organisation et modalités de délibération :

Le jury peut se tenir à distance, lorsque nécessaire. Toutefois, le président du jury doit nécessairement être présent dans les locaux de l'Université.
En cas de réunion à distance, le président de jury informe, par écrit, la direction de sa composante, en précisant les motifs du recours au distanciel.

Le président de jury assure la responsabilité du déroulement de l'ensemble des opérations.

Les moyens mis en œuvre permettent de s'assurer de la correcte identification des participants et de garantir la confidentialité et la qualité des débats :

- Le président de jury s'assure que les membres du jury disposent de l'ensemble des pièces utiles à la prise de décision.
- Le président de jury s'assure de la participation, en continu, de l'ensemble des membres du jury. En cas de problèmes de connexion d'un ou plusieurs membres du jury qui remettent en cause le quorum, les délibérations doivent être suspendues. La délibération reprend dès lors que les membres à distance sont à nouveau connectés.
- La présence des membres à distance est attestée à l'aide de tout moyen disponible dans l'outil utilisé. Le président de jury précise sur la feuille d'émargement et sur le PV en face des noms « présent à distance »

3) COMMUNICATION DES RÉSULTATS ET CONTENTIEUX (ARRÊTÉ DU 9 AVRIL 1997)

- La liste des reçus au semestre ou à la session (pour les formations non semestrialisées) et au diplôme est communiquée par voie d'affichage. Les relevés de notes sont désormais prioritairement accessibles sur l'ENT de l'étudiant. Les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies. Ce dispositif ne concerne pas les concours.
- Au cours de la délibération, le Président du jury établit un calendrier de consultation des copies, dossiers et mémoires. Le calendrier est affiché au moment des résultats semestriels ou de la session (pour les formations non semestrialisées), pour permettre aux étudiants de consulter leur copie d'examen en présence des correcteurs ou du responsable de l'épreuve ou du Président du jury. Les copies sont ensuite confiées au service des examens de la composante, pour les archivages réglementaires.
- A l'issue de la délibération, le Président du jury signe le procès-verbal et les membres du jury signent la feuille d'émargement.
- Les étudiants peuvent :
 - ☞ avoir un entretien avec un enseignant et/ou le Président du jury.
 - ☞ demander, à leurs frais, une reproduction de leur copie.
- Le Président du jury reçoit les contestations de résultats ou les demandes de rectification de note après l'affichage des résultats, par écrit et dans un délai de deux mois. Il peut modifier les notes erronées suite à des erreurs matérielles de transcription. Toute autre modification nécessite une nouvelle réunion du jury dans la composition identique qu'il lui appartient de convoquer dans les meilleurs délais. Dans le cas d'un concours, ou de la délivrance d'un diplôme avec classement, cette nouvelle réunion est obligatoire pour toute modification.
- Toute attestation de réussite à un diplôme devra être établie et délivrée par le Service des Examens trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande.
- Il est impératif que la délivrance du diplôme définitif intervienne dans un délai inférieur à 6 mois (circulaire ministérielle n° 2000-033 du 1er mars 2000).

FRAUDES AUX EXAMENS

1) PRÉVENTION DES FRAUDES

- Au début de l'épreuve, les surveillants veillent au respect des consignes relatives à la discipline de l'examen : interdiction de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve, de garder un téléphone portable allumé dans la salle d'examen, de conserver auprès d'eux, cartables, sacs, pochettes, trousse, documents divers (ils doivent être déposés à l'entrée de la salle).
- Les surveillants sont invités à rappeler aux étudiants que toute fraude ou tentative de fraude commise dans une épreuve peut entraîner pour l'étudiant concerné la traduction devant la section disciplinaire de l'Université qui peut prononcer la nullité de l'épreuve, d'un groupe d'épreuves ou de la session. Il peut être aussi l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou titre délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.
- La détention d'un téléphone portable lors d'un examen est en soi constitutif d'une fraude passible d'une sanction disciplinaire, même si ce dernier est utilisé comme horloge ou calculatrice.

2) PROCÉDURE A RESPECTER EN CAS DE FLAGRANT DÉLIT DE FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE PAR LE SURVEILLANT

Suivant l'article R811-12 du code de l'éducation, relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur, des mesures doivent être prises :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans

interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

- Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par les autorités compétentes mentionnées aux articles 1er et 3 du décret n°85-827 du 31 juillet 1985 (le Président de l'Université).
- La section disciplinaire est saisie par le Président de l'Université.

3) PROCÉDURE A RESPECTER QUAND LA SECTION DISCIPLINAIRE EST SAISIE PAR LE JURY ET L'ADMINISTRATION

- Conformément à l'article R811-12 du code de l'éducation, dans le cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal prévu à cet article, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois aucun certificat de réussite, ou de relevé de notes ne peut être délivré avant que la commission de discipline ait statué.
- Si l'examen comporte un second groupe d'épreuves, les candidats sont admis à y participer si leurs résultats le permettent, tant que la commission de discipline n'a pas statué.
- Cela signifie que le jury ne peut prendre lui-même de sanction ni même invalider une épreuve. C'est à la commission de discipline qu'il appartient éventuellement de le faire. En conséquence le jury, informé de la saisie de la section disciplinaire, ne se prononce que sur l'ensemble des résultats soumis à sa délibération (l'épreuve incriminée ayant été corrigée et notée). La notification de sa décision est suspendue jusqu'à la décision de la section disciplinaire.
- En cas de sanction, conduisant au minimum et automatiquement à la nullité de l'épreuve, une nouvelle délibération du jury portant sur les résultats obtenus par l'intéressé, devra être provoquée.

4) PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Proposition de sanction par le Président de l'Université :

Le Président peut, pour les cas de fraude ou de tentative de fraude pour lesquels l'étudiant concerné reconnaît les faits, proposer une sanction. Le Président, ou son représentant, entend l'étudiant poursuivi et, le cas échéant, son conseil, en présence d'un représentant des étudiants désigné par le président de la section disciplinaire. L'absence de ce membre dûment convoqué n'empêche pas la tenue régulière de l'entretien. L'étudiant dispose d'un délai de quinze jours pour faire connaître s'il accepte ou refuse cette proposition. La Commission de discipline doit également valider cette sanction.

Procédure devant la section disciplinaire :

☞ L'instruction : un rapporteur (enseignant) et un rapporteur adjoint (étudiant) sont chargés d'établir les faits par tous les moyens qu'ils jugent propre à les éclairer. Ils recueillent les observations écrites de l'intéressé, qu'ils peuvent convoquer. Ils l'entendent sur sa demande. Ils peuvent procéder à toutes les autres auditions et consultations qu'ils estiment utiles. Toute personne ayant la qualité de témoin et qui s'estime lésée par les agissements de l'usager poursuivi peut se faire assister de la personne de son choix. Est établi un rapport d'instruction transmis au Président de la commission de discipline.

☞ La décision : une commission de discipline composée de 4 enseignants et de 4 étudiants se réunit pour décider de la sanction. L'intéressé est entendu, accompagné du défenseur de son choix. La commission délibère et met au vote la sanction qui doit être approuvée à bulletin secret à la majorité des présents.

Les sanctions applicables sont :

- l'avertissement
- le blâme
- la mesure de responsabilisation consistant à participer bénévolement, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives, d'une durée maximale de quarante heures

- l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la commission décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examen.

Les notes aux unités d'enseignement ou matières, acquises en 1ère session et conservées en 2ème session sont considérées comme faisant partie des résultats de la 2ème session. Dans le cas de tentative de fraude en 2ème session et cas d'annulation de cette deuxième session ; elles sont également considérées comme annulées.

La décision de la section disciplinaire peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université ou d'un recours devant le Tribunal Administratif.

La décision est affichée à l'intérieur de l'établissement. La commission de discipline peut décider que cet affichage ne comprendra pas l'identité de la personne sanctionnée. Cet affichage doit être fait de façon visible dans les composantes.

Charte des examens votée à la commission
Formation et Vie universitaire du **12 juillet 2023**

ANNEXE 1

Charte anti-plagiat – Université d'Angers

Charte validée à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 24 février 2014

Et à la Commission de la recherche du 19 mai 2014

Préambule

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des productions scientifiques et pédagogiques de ses étudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Université d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La présente charte en définit la philosophie et précise les règles, les outils et les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de travaux inédits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article 1^{er}

Le plagiat est défini comme le fait, de s'approprier le travail créatif d'autrui et de le présenter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des données provenant de sources externes et de les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ; de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est considérée comme un délit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

Les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à respecter les valeurs présentées dans cette charte et à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux scientifiques et/ou pédagogiques.

Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tolérées les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle), sans nécessité de demander le consentement de l'auteur.

Les étudiants sont tenus d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de toutes leurs productions. Le libellé de cet engagement de non plagiat est défini dans la charte des examens de l'Université d'Angers.

Article 3

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à indiquer clairement l'origine et la provenance de toute information prise dans des écrits, composition musicale, dessin, peinture ou toute autre production imprimée ou gravée. La citation des sources est, ainsi, à envisager dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le plagiat, l'Université d'Angers propose des formations de sensibilisation à la recherche documentaire, à l'utilisation des documents trouvés et à la citation des sources.

Article 4

Afin de rechercher les éventuelles tentatives de plagiat ou de contrefaçon, l'Université d'Angers s'est dotée d'un logiciel de similitudes. Ainsi, les étudiants sont informés que leurs productions sont susceptibles d'être analysées par ledit logiciel. Ce logiciel compare les travaux rendus avec une vaste base de référence. Les rapports émis détaillent les similitudes repérées sans pouvoir les qualifier de plagiat ou de contrefaçon. Sur la base de ces rapports, l'appréciation du plagiat ou de la contrefaçon est laissée à l'appréciation des enseignants.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

ANNEXE 2

Charte du bon usage de la messagerie

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa **correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines**.

Cette charte a pour objectif de :

- ▶ Favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants
- ▶ Combattre la pression et le stress au quotidien
- ▶ Préserver le temps professionnel et privé de chacun
- ▶ Améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée

① Evitez les mail entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires

→ utilisez l'outil « **Sendlater (envoyer plus tard)** » de votre messagerie pour un envoi différé ou placer le **message en attente dans vos brouillons**.

② Ne répondez pas instantanément

Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.

③ Limitez le nombre de destinataires

→ privilégiez les **listes de diffusion ou adresses génériques** : les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés **depuis votre adresse étudiante**

→ **ciblez la personne ressource** qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)

→ **évitez de répondre à tous**, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.

④ Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis

Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail :

→ renseignez **précisément l'objet** du message

→ **priorisez** votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « **important** » « **pour information** » « **urgent** » « **confidentiel** » « **personnel** »...

→ ne traiter qu'**un sujet à la fois**

→ **précisez votre nom, votre formation et année**, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité

→ utilisez **une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés**

→ restez vigilant sur les **formules de politesse**, même brèves, en début et fin de message : *Respectueusement* est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de l'UFR.

→ **relire**, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail

⑤ Suivez la voie hiérarchique

→ **pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens** : contactez votre gestionnaire de scolarité

→ **pour des demandes pédagogiques** : contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département

→ **pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement** : contactez le responsable administratif

→ **pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen** : contactez le responsable administratif

En complément de cette charte, l'Université d'Angers a édité un dépliant relatif à l'usage du système d'information, également consultable et téléchargeable sur le lien:

<http://www.univ-angers.fr/fr/vie-a-l-universite/services-numeriques.html>

Calendrier des licences 2023-2024

Retrouvez toutes les informations sur la page web dédiée de la faculté LLSH :

<https://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/faculte-des-lettres-langues-et-sciences-humaines/espace-etudiant/calendrier-universitaire-1.html>

Scannez ici

